

Des sourires et des hommes

Direction : Jean-Luc BONNIOL
Année de soutenance : juin 2002
Université : Aix-Marseille I

Note aux Internauts

Ce mémoire est la propriété d'Anthony Beauchet. Vous pouvez le consulter gratuitement, reprendre des idées en précisant la source : **Beauchet Anthony, *Des Sourires et des hommes*, Aix-en-Provence, Mémoire de DEA d'anthropologie, Université de Provence Aix-Marseille I, 2002, 91 p.** Vous pouvez contacter Anthony (beauchet@alinto.com) pour discuter de ses écrits :

Bonne lecture

REMERCIEMENTS

*Je tiens tout d'abord à remercier **M. Jean-Luc Bonniol** sans qui cette étude n'aurait pu advenir : merci à vous d'ouvrir l'anthropologie à l'étude de notre propre culture.*

*Merci à tous les scientifiques que j'ai rencontré et dont la richesse des interactions m'a aidé à trouver les mots pour parler de Techno et d'Ecstasy. Je remercie particulièrement **Raphaël Sage** (pour sa perception de la Techno en tant que Monde de l'art. Sans toi, j'aurais eu une approche stéréotypée de mon sujet) et **Stéphane Rossi** (pour avoir fait de moi un membre de son jury de thèse et pour ses apports en matière d'Ecstasy. Une longue collaboration s'annonce entre nous).*

*Merci à mon entourage sans qui je n'aurais pas pu tenir le coup durant ces deux années de recherche : **Assina** (pour ton Amour, ton écoute et ta patience), **Roberto** (pour tes critiques, tes discussions philosophiques et tes talents d'artiste), **Denis, Florent, Tonio, Caro, Laurent, Ambroise** (pour m'avoir permis de sortir du cadre de ma recherche et de faire la Fête) et **ma mère** (pour m'avoir mis au monde).*

Merci à tous les consommateurs de Fête Techno et d'Ecstasy pour vos apports et le partage de sensations intenses. Grâce à vous, je crois encore à la House Nation et à la consommation « intelligente » de substances psychoactives. On se retrouvera sur la toile ou dans les Fêtes Techno : <http://www.e-m-c.fr.st>

Merci à ceux qui m'ont fait déprimer, détruit moralement ou qui m'ont sous-estimé : votre négativité a fait ma Force et sans vous, je ne serais pas ce que je suis aujourd'hui, à savoir un Homme heureux.

Merci à ceux qui liront ces lignes : votre intérêt et vos critiques m'apporteront beaucoup.

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE 7-11

I. APPROCHE INTERACTIONNISTE	8
II. PRESENTATION DE L'EQUIPE DES « OPPORTUNISTES »	9
A. La Norme.....	9
B. Les Médias	10
C. La Science	10
D. L'Opinion.....	10

LA NORME 12-37

I. FETES TECHNO : A LA RECHERCHE D'UN BOUC EMISSAIRE	13
A. La <i>Criminal Justice Act</i> (C.J.A.).....	13
B. 1995 : « <i>Les raves, des situations à hauts risques</i> »	15
1. Au sujet de la circulaire.....	15
2. Le mutisme de la Presse lyonnaise	17
3. <i>Polaris</i> : application de la circulaire.....	18
C. 1999 : « <i>Instructions sur les manifestations rave et techno</i> »	21
D. 2001 : De l'affaire Mariani à la Loi sur la Sécurité Quotidienne (L.S.Q.)	22
II. ECSTASY : DE LA REPRESSION A LA REDUCTION DES RISQUES	26
A. La loi n°70-1320	26
B. La Réduction des Risques	29
1. A l'échelle nationale	29
2. A l'échelle locale	31
a. Médecins du Monde (M.D.M.)	31
b. Prévention par les pairs.....	33
C. Focalisation sur les Fêtes Techno clandestines.....	37

LES MEDIAS 38-50

I. PAR OU COMMENCER ?	39
II. FETES TECHNO : SENSATIONALISME ET DRAMATISATION.....	40
A. Titres des articles et « méthodes » journalistiques	40

B. Paroles d'Hommes : mise en scène du drame social.....	42
C. Approches stéréotypées des Fêtes Techno et de la Drogue	43
III. ECSTASY : DISCOURS SOUS CONTROLE MEDICAL ET POLITIQUE.....	44
A. Le discours des Experts.....	44
B. Les Experts : qui sont-ils ?	45
1. Les Sciences « médicales ».....	45
2. La Norme	45
3. Synthèse du discours des Experts	46
C. L'Ecstasy comme redéfinition de la société française	47
1. « Ecstasy : danser à mourir ? ».....	47
2. « Et l'ecstasy dans tout ça ? ».....	47
3. « L'ecstasy est-t-il la nouvelle bière du samedi soir ? »	48
D. Conclusions.....	48

LA SCIENCE.....51-69

I. LA SCIENCE : UNE APPROCHE INTERESSEE ?.....	53
A. La Techno	53
1. Problèmes définitionnels	53
2. Etudes des Fêtes Techno.....	53
B. L'Ecstasy	56
1. La molécule MDMA.....	56
2. Ecstasy = MDMA ?	57
II. TYPOLOGIES DES CONSOMMATEURS DE FETES TECHNO ET D'ECSTASY.....	57
A. L'expérience	58
1. Le débutant, l'occasionnel, le régulier.....	58
a. L'apprentissage.....	58
b. Les régulateurs de consommation	59
2. La notion de « trajectoire »	63
3. Les « épisodes de consommation »	64
B. Le risque	65
1. Usage, usage nocif, dépendance	65
2. Trois niveaux de perception du risque	67
3. Le risque : une notion pertinente ?	69

L'OPINION PUBLIQUE	71-75
I. LA LITTERATURE ET LE CINEMA.....	72
A. La littérature	72
B. Le cinéma.....	74
II. L'OPINION PUBLIQUE	75
CONCLUSION GENERALE	77-79
ANNEXES.....	80-84
INDEX DES DOCUMENTS ILLUSTRATIFS	85-86
BIBLIOGRAPHIE.....	87-91

INTRODUCTION GENERALE

« Qu'un acteur honnête désire exprimer la vérité, ou qu'un acteur malhonnête désire exprimer un mensonge, ils doivent tout deux veiller à mettre du naturel dans leurs représentations au moyen d'expressions appropriées, à en éliminer les expressions qui pourraient discréditer l'impression produite, et prendre garde que le public ne leur prête de significations inattendues. Du fait de ces caractéristiques dramatiques communes, on peut étudier utilement des représentations incontestablement mensongères pour s'instruire sur celles qui sont tout à fait sincères »

Goffman E., *La Mise en scène de la vie quotidienne (1. Présentation de soi)*, Paris, Ed. de Minuit et E. Goffman, 1973, p.68

I. APPROCHE INTERACTIONNISTE

La vie est un théâtre où chacun assume des rôles, joue de perfidie et se cache derrière un masque, celui des apparences trompeuses. Cette métaphore de la vie en société, largement évoquée par le courant interactionniste et notamment Erving Goffman, est à la base de mon étude sur les discours externes sur les Fêtes Techno et/ou l'Ecstasy. Dans mes travaux précédents ¹, j'ai déjà montré que les différents espaces Techno (club, *rave-party* et *free-party*) sont à considérer comme des scènes théâtrales où s'expriment des comportements dominants allant de l'apparence à la défonce, en passant par l'ambivalence. Ici, ce n'est plus l'espace qui est au centre de mes intérêts mais bien plus les discours qui entrent en interaction tantôt en face à face, tantôt de manière indirecte, et qui donnent sens aux termes de « Techno » et « d'Ecstasy ».

Ma problématique est la suivante : **en quoi les discours sur la Techno et l'Ecstasy participent à la fois à la production de stéréotypes et à une construction identitaire Techno éclatée ?** Le choix de la Techno et de l'Ecstasy s'est imposé à moi comme pertinent au sens où leur mise en équation est l'objet de vifs débats tant par les consommateurs que les non consommateurs. Ce qui n'a jamais été mis en avant jusque là, c'est que l'équation prend un sens différent selon sa forme. En effet, affirmer que « Techno = Ecstasy », c'est sous-entendre que l'Ecstasy fait partie intégrante de la Techno et que sa manifestation est systématique tant au travers de la compréhension musicale que de la participation festive : cette équation est la plus connue de nos jours et devient un terrain de combat essentiellement pour l'équipe Techno qui tentent de montrer en quoi la Techno est un art, une « culture » bien plus qu'un supermarché de la défonce. Par contre, affirmer que « Ecstasy = Techno », c'est dire que la consommation d'Ecstasy est particulièrement appréciée et effective dans le milieu Techno ; ici, on comprend bien que ce discours est surtout l'apanage des consommateurs d'Ecstasy qui mènent un combat pour montrer que

¹ : BEAUCHET A., *Entre Rave et réalité (« une ethnologie de la culture techno »)*, Lyon, mémoire pour la maîtrise d'ethnologie, Université Lumière – Lyon 2, 2000, 126 ➔ ce mémoire se trouve sur le site <http://www.e-m-c.fr.st> sous le titre « Rave d'un soir ».

leur pratique est avant tout festive. C'est pourquoi je limite mon approche de l'Ecstasy au cadre des Fêtes Techno.

Pour mener à bien ma réflexion, j'ai utilisé la notion d' « équipe » pour rendre compte des interactions existant au sujet de la Techno ou de l'Ecstasy. Face à l'équipe Techno (qui compte en son sein des Ecstasiés et des Non Ecstasiés, autrement dit des consommateurs et des non consommateurs d'Ecstasy), j'ai choisi d'étudier les discours véhiculés par l'équipe des « *Opportunistes* »² qui se composent de quatre membres : la Norme, les Médias, la Science et l'Opinion Commune.

II. PRESENTATION DE L'EQUIPE DES « OPPORTUNISTES »

L'équipe des Opportunistes participe à la définition des termes « Techno » et « Ecstasy » en véhiculant un discours qui se veut à la fois « extérieur » à la pratique et réaliste. Néanmoins, chaque membre de cette équipe occupe une position sociale forte qui sous-entend une certaine forme de discours, une vision de la réalité définie par les prismes des idées reçus, des rumeurs, des idéologies ou encore des courants de pensée. Dans cette optique, il paraît difficile de concevoir que ces discours valorisent une consommation d'Ecstasy et/ou une pratique de la *free-party* qui renvoient au hors-la-loi. J'annonce donc ici comme postulat que les discours des Opportunistes ne montrent qu'une partie de la réalité Techno et Ecstasy, pour ne pas dire qu'ils nient cette partie de la réalité en raison d'enjeux professionnels et/ou théoriques.

A. La Norme

La Norme renvoie à tout acteur représentant la Loi et le Pouvoir de notre société française, ceux qu'Howard-Samuel Becker appelle « les entrepreneurs de Morale ». Ici, les politiciens, les forces de l'ordre ou les hommes de Droit sont réunis parce qu'ils sont les seuls à juger un individu selon son appartenance ou non à la déviance. Il est donc aisé de comprendre que les discours sur la Techno et l'Ecstasy exprimés par ces membres dessinent les frontières de l'acceptable, autrement dit édictent ce qui est Fête Techno et ce qui ne l'est pas, ce qui est Drogue ou médicament... Ces frontières bougent sans cesse, objet de contextes et d'idéaux sociétaux.

² : « ***Opportunisme*** : conduite guidée par l'intérêt, qui consiste à saisir toute opportunité »
« ***Opportunité*** » : occasion favorable » → *Dictionnaire de la langue française*, Paris, Ed. de la Connaissance, 1995, p. 318.

B. Les Médias

Les Médias s'incarnent dans mon approche au travers de la presse écrite non spécialisée Techno (du journal d'informations quotidiennes au magazine populaire), de la télévision (surtout au travers des documentaires, des reportages et des débats publics) et de l'Internet (essentiellement en ce qui concerne l'Ecstasy). Ces membres se revendiquent comme des médiateurs, ceux par qui les faits sont reconnus et véhiculés dans la société. Leurs discours sont pour autant contrastés, allant d'un positionnement politique (*Le Monde, L'Humanité...*) au fait de société (débats publics, magazines populaires) en passant par le réductionnisme de la réalité (le cadre de la télévision et de l'objectif du caméraman) à l'information plurielle, voir antagoniste (Internet). Les Médias sont donc le brasier qui permet au petit feu local de s'exprimer, donnant ainsi à la Techno et à l'Ecstasy la couleur de phénomène de société.

C. La Science

La Science est représentative tant des sciences « médicales » (médecine, pharmacie, psychiatrie...) que des sciences sociales (sociologie, psychologie, anthropologie, histoire, économie...). Leurs discours se revendiquent d'une finalité similaire : l'objectivité. Néanmoins, chaque discipline revendique une identité, ce qui a pour conséquence d'approcher un même objet de manière différente. Ainsi, les sciences « médicales » centrent leurs études de l'Ecstasy sur la substance là où les sciences sociales privilégient les pratiques et le système de représentation de l'Ecstasy. De plus, il existe des différences méthodologiques inter-disciplinaires qui font la richesse des débats scientifiques ; ainsi, au sein des sciences sociales, certains privilégient une participation active des Fêtes Techno, allant parfois jusqu'à se mettre dans la peau d'un participant, alors que d'autres préfèrent un éloignement renforcé de la Fête pour préserver leur « pureté » objective. Je veux donc signifier ici que les discours scientifiques participent à une définition plurielle de la Techno et de l'Ecstasy au point de rendre l'objet d'étude vaporeux, flou et insaisissable dans sa totalité.

D. L'Opinion

L'Opinion est à comprendre comme tout individu qui est traversé par les trois autres discours de l'équipe des Opportunistes et qui se forge une idée de la Techno et de l'Ecstasy en bricolant chacun de ces discours pour en faire son propre discours. Ce n'est pas dire que ces acteurs ne savent pas penser par eux-mêmes, mais simplement exprimer l'idée que leur discours est toujours issu ou influencé de ce qui se dit et se donne à voir déjà. Les discours sont donc empruntés, transformés, réduits pour stimuler l'imaginaire

collectif, ce qui conforte les individus dans leur non pratique de la Techno et de l'Ecstasy. Une approche des humoristes, de la littérature et de la cinématographie sera aussi intéressante pour montrer cette synthèse qui est faite de la Techno et de l'Ecstasy sous la forme notamment de la caricature.

LA NORME

« Toutes les sociétés vivent leurs grandes crises comme des punitions : il faut alors chercher des boucs émissaires chargés inconsciemment des péchés de la collectivité. D'autre part, face à une crise inexplicable désigner un coupable, c'est trouver la cause du mal, donc faire un pas vers sa résorption. Les coupables potentiels sont toujours les mêmes : les étrangers, les mal intégrés dans la collectivité, ceux qui n'en partagent pas les croyances »

Kappferer J.-N., *Rumeurs (« le plus vieux média du monde »)*, Paris, Ed. du Seuil, 1995, p.150)

I. FETES TECHNO : A LA RECHERCHE D'UN BOUC EMISSAIRE

Qui n'a pas en tête le célèbre rassemblement Rock de Woodstock où les participants dansent dans la boue et les musiciens jouent de la guitare électrique avec leurs dents ? La musique, à chaque fois qu'elle s'écarte un temps soit peu de la « tradition », est objet de peurs et de fantasmes les plus divers. L'Etat, affecté d'un rôle tant maternel que paternel, cherche à protéger la société de ce qui pourrait la rendre fragile. Qualifié de « nouvelle musique », le Rock a longtemps été combattu dans les années 1960-70, tant par la Religion qui y voyait l'incarnation du Diable que par les Politiques qui pensaient que la jeunesse prenait le large à la manière du Titanic. Au début des années 1990, le mouvement Techno, incarné par la jeunesse britannique et ses fameuses *Acid-parties*³, commence à faire parler de lui. Ce n'est qu'en 1994 que la Techno devient un « problème social », notamment avec les premiers décès supposés à l'Ecstasy annoncés par la presse écrite anglaise ayant eu pour cadre les Fêtes Techno.

A. La Criminal Justice Act (C.J.A.)

A la fin des années 1980, une révolution à la fois musicale et festive s'empare de la Grande-Bretagne. La musique Techno, issue des minorités afro-américaines de New-York, Chicago et Détroit, trouve un nouveau terrain en sortant du cadre des discothèques pour « battre la campagne » et faire du bruit dans ce qu'on appelle aujourd'hui « une rave ». Le principe est simple : former un *sound-system*⁴, réunir des DJ's et des *Livers*⁵, avoir un groupe électrogène, trouver un espace un peu à l'écart de la société (usines désaffectés, forêts, grottes, carrières...) et faire la promotion de la Fête via un *flyer*⁶ ou le bouche à

³ : nom des premières *rave-parties* en Angleterre. Le terme « *acid* » est ambivalent : il désigne à la fois un type de musique électronique en plein essor (l'Acid-House) et une drogue (le L.S.D.).

⁴ : Sono mobile agissant à la manière d'un totem et réunissant des individus autour de symboles et de valeurs communes en opposition avec les autres *sound-system*. En France, les *teufeurs* emploient le terme de « tribu ». C'est aussi ceux que Thierry Colombié appelle les « Technomades ».

⁵ : Le DJ mixe des disques vinyles pour former une sorte de mélodie nouvelle issue de ce métissage. Le *Liver* compose chez lui des boucles musicales et les assemble selon ses envies lors de ses prestations en public.

⁶ : morceau de papier utilisé pour diffuser la tenue d'une Fête Techno.

oreille. Les premières raves ne sont pas plus compliquées que cela, l'objectif étant de rassembler du monde pour le simple plaisir de faire la Fête sur de la musique électronique.

Mais l'Histoire ne dira jamais si la Drogue, et notamment l'Ecstasy, est déjà considérée à l'époque comme un élément faisant partie intégrante de l'organisation des *Acid-parties*. Quoiqu'il en soit, la Drogue est présente et semble trouver un appui solide avec ces nouvelles sonorités qui stimulent les neurones du cerveau de part leur répétition et leur tonalité stridente. Force est de constater que la nouveauté est toujours attrayante, surtout pour une jeunesse britannique dominée par l'ultra-libéralisme au quotidien et un pays renvoyant une image de roi et de princesse au monde entier. Les *Acid-parties* deviennent un échappatoire, une sorte de « hors-temps » selon les termes de Sophie Le Garrec ⁷.

Le gouvernement Thatcher ne voit pas les *Acid-parties* d'un très bon œil : elles sont souvent organisées par des *travellers*, cette partie de la population qui vit dans la misère des squats et sur laquelle pèsent les plus vifs soupçons au sujet de la consommation de substances psychoactives. Les raves deviennent alors un pas de trop quant à la visibilité de cette population « marginale » et la Norme britannique décide de déclarer la guerre à ce genre de manifestation. En parallèle, la presse nationale fait état de la mort d'une adolescente, Leah Betts, à la suite d'une overdose à l'Ecstasy ⁸. Ce fait divers est important à signaler car bien que surgissant après la *CJA*, en 1995, il stigmatise à lui seul les peurs de la société anglaise et du Gouvernement en place. L'association Techno/Ecstasy va dès lors se développer pour toucher les autres pays occidentaux goûtant au « phénomène rave ».

En 1994, la *Criminal Justice Act* devient l'arme contre la rave en Grande-Bretagne. Ce texte de loi ressemble étrangement à la loi sur l'insécurité éditée sous le gouvernement de Lionel Jospin pour l'année 2001 en France. En effet, le texte s'en prend entre autre au terrorisme, à la délinquance, aux squatters et aux *ravers*. Les *Acid-parties* sont définies comme des rassemblements de plus de dix personnes sur de la musique répétitive. Les Politiques britanniques parviennent à impressionner les *travellers* qui sont chassés à coup de matraque de leurs squats et adoptent un mode nomade en direction de la France notamment. D'un autre côté, les clubs anglais s'adaptent aux nouveaux sons électroniques et récupèrent une large partie de la population des *ravers*. Ils s'inscrivent dans la lignée des *Acid-parties* en offrant un cadre « sécurisé », un *chill-out*... Et de l'Ecstasy. Ce n'est pas un hasard si les clubs anglais sont considérés comme l'équivalent des raves françaises par l'équipe Techno : hormis un prix d'entrée excessif, les pratiques sont identiques.

⁷ : Le Garrec S., « *Les Pratiques alcool-toxico-tabagiques chez les jeunes* », *Qu'est-ce qu'une drogue ?*, Anglet, Ed. Atlantica, 2001, p. 109-138.

⁸ : à ce sujet, se rapporter à Joseph M., « *Pilule amère* », *Ecstasy*, Paris, Ed. du Léopard, 2000, p. 96-102.

Aujourd'hui, la rave a pratiquement disparu de l'horizon britannique. Mais comme le montre Nicholas Saunders ⁹, les problèmes de Drogue pour lesquels les *Acid-parties* ont été interdites ont seulement été déplacés dans un autre espace où l'enfermement et la chaleur excessive favorisent la mortalité due aux consommations d'Ecstasy que les médias ajoutent à leur rubrique « nécrophilie ». Le combat du Gouvernement Thatcher traduit bien ici une volonté de contrôler le hors-norme avant de fermer les yeux sur les pratiques internes de lieux considérés comme conventionnels.

B. 1995 : « Les raves, des situations à hauts risques » ¹⁰

1. Au sujet de la circulaire

L'auteur insiste dès le début du texte sur la difficulté à dessiner les contours du mouvement Techno : « Leur prise en compte par les Services de Police s'avère aujourd'hui encore malaisée, parfois par méconnaissance du phénomène lui-même, le plus souvent en raison du caractère multiforme qu'il peut revêtir et des difficultés à mettre en oeuvre une action adaptée, rapide et efficace ». Il est intéressant de notifier ici que les Forces de l'Ordre ne réduisent pas les Fêtes Techno aux seuls rave-parties mais parlent aussi des discothèques et autres établissements de nuit.

L'auteur ¹¹ fait état d'une certaine gêne en évoquant le « phénomène Techno » : la rave « se répand » comme une maladie, des décès amputés à l'Ecstasy et au LSD relatés dans la presse britannique font peur, le terme d'« *acid-partie* » est interprétée comme une allusion directe à la Drogue, le phénomène intéresse toutes les couches sociales à la manière d'une mode, les regroupements de la jeunesse sont interprétés comme « une pseudo-philosophie, la « HOUSE NATION » » et l'auteur oppose « la recherche du délire face à la société des gens établis »... La gêne est d'autant plus radicale et le ton du texte s'intensifie lorsque « l'état de transe » est évoqué : cette pratique est perçue comme une menace à l'ordre public et à la psychologie individuelle.

La définition de la rave-partie, quant à elle, insiste sur l'excès en tout point de vue (population mobilisée, durée de la Fête, recherche de sensations fortes par une sur-stimulation sensorielle) : « *Les soirées-rave ou rave-parties peuvent se définir comme des rassemblements de plusieurs centaines voire plusieurs milliers d'individus, souvent très jeunes, qui pendant toute une nuit ou plus, sont en quête de sensations fortes et qui, grâce à*

⁹ : Saunders N., « *Dance et contre culture* », *E comme Ecstasy*, Paris, Ed. du Lézard, 1996, p. 154-173.

¹⁰ : <http://www.keep-smiling.com> [10/09/2001].

¹¹ : le document a été rédigé par la Mission Interministérielle de Lutte Anti-Drogue (M.I.L.A.D.).

la conjonction de la musique TECHNO, de la danse, d'effets visuels et sonores et bien souvent de la drogue peuvent atteindre l'état de transe ».

La rave-partie définie par l'auteur est bien semblable au monde de l'art ¹² décrit par H. S. Becker : il y a ainsi des interactions actives entre les organisateurs/sponsors, le public, la publicité, la musique et la consommation de stupéfiants. Il est intéressant de noter ici que la Drogue est considérée comme une composante à part entière de la « culture rave », un peu comme si finalement il existait une entité Techno à l'intérieur des stupéfiants ; l'auteur donne l'impression que la Drogue n'entoure que le milieu Techno, que toutes les drogues ont été créées pour celui-ci et que finalement la Techno est le moteur de ce commerce illicite. L'équipe Techno apparaît donc comme un bouc-émissaire pour la Norme qui n'hésite pas dénoncer alors les raves comme un supermarché de la défonce.

La définition par la circulaire de ce nouveau monde de l'art exprime une difficulté à saisir le mouvement Techno : les Forces de l'Ordre essaient davantage de faire émerger des stéréotypes (nomination des acteurs du mouvement, profil vestimentaire-type, vocabulaire usité, rôle du DJ dans les soirées, *smart-drink* ¹³ classée comme drogue...). On peut aussi remarquer qu'il y a une focalisation de l'auteur sur le négatif de chaque composante Techno : public extravagant, musique de machines avec des effets sur le cœur, DJ dealer, publicité secrète des Fêtes...

Au niveau de la Drogue, la Techno est un bouc-émissaire puisque toute Drogue lui est amputée (amphétamines, LSD, Cannabis, Héroïne, Cocaïne...). L'équation Techno/Drogue est fortement exprimée et justifie la durée de ces fêtes : « *Les drogues à effets stimulants y sont particulièrement prisées car elles permettent, semble-t-il, de résister à la fatigue* ». L'utilisation de termes renvoyant à des sociétés lointaines comme la « transe » ou les « rituels initiatiques » rajoute du mystère aux manifestations Techno et justifie son nombre de participants. La polyconsommation est également mise en avant et l'alcoolisme est montré du doigt par l'auteur ; on peut comprendre ici le rôle de la Norme quant à la définition de ce qui relève de la déviance ¹⁴ : une activité tolérée dans un contexte comme celui des boîtes de nuit non Techno devient gênante dans un contexte de *rave-party* et de club Techno.

¹² : le monde de l'art est « *le réseau de tous ceux dont les activités, coordonnées grâce à une connaissance commune des moyens conventionnels de travail, concourent à la production des œuvres qui font précisément la notoriété du monde de l'art* » (Becker H.-S., *Les Mondes de l'art*, Paris, Ed. Flammarion, 1988, p. 22).

¹³ : les *smart-drink* sont des boissons énergisantes interdites en France en raison de leur composition. On peut noter à ce sujet que les plus vives rumeurs circulent, allant de la présence de substances aphrodisiaques à celle de sperme de taureau !

¹⁴ : « *les groupes sociaux créent la déviance en instituant des normes dont la transgression constitue la déviance, en appliquant ces normes à certains individus et en les étiquetant comme des déviants* » (Becker H.-S., *Outsiders*, Paris, Ed. A.-M. Métailié, 1985, p. 32-33).

Les Forces de l'Ordre expriment au travers de cette circulaire leur attitude passive à l'égard des raves à cause de nombreuses difficultés (secret de l'information, anonymat ou identité collective, accès difficile aux lieux de Fête, mobilité du son, état des participants...). En ce sens, ils préconisent une démarche préventive. Il est important de remarquer ici la stigmatisation d'une population mal définie puisque la prévention se tourne essentiellement vers « l'extérieur du milieu », en amont et en aval : Préfecture, Mairie, Parents... La Drogue est au centre de cette prévention et l'auteur indique déjà une directive, pour ne pas dire une focalisation, concernant le discours que les Médias doivent tenir sur le milieu Techno : « *Il [le phénomène RAVE] est souvent présenté par les médias comme un simple phénomène musical prisé par les jeunes, passant sous silence l'aspect « drogue » qui entoure ce genre de manifestation* ».

Mais la prévention est surtout liée à une démarche répressive avec une recherche de renseignements sur le terrain (infiltration des Fêtes), la mise en œuvre d'un procès verbal impliquant la responsabilité de tout organisateur, l'arrêté préfectoral dont l'auteur montre déjà l'effet pervers qui suivra cette circulaire : « *Il convient toutefois de souligner que si les interdictions administratives ont réussi à contenir la multiplication des soirées-rave, elles peuvent également générer un effet pervers dans la mesure où le nombre de soirées totalement clandestines risque d'augmenter rendant ainsi leur détection et leur localisation encore plus difficile* ». Les infractions à l'encontre des soirées Techno sont nombreuses et touchent les stupéfiants, les déchets, les feux de camp, l'illégalité de la manifestation, la vente de boissons, les droits d'auteurs...

Passée à l'œil du microscope, cette circulaire focalise sur le mouvement Techno dans son ensemble en tentant de stigmatiser une musique liée à des pratiques déviantes. Les effets pervers sont l'incitation à l'illégalité, l'attrance du milieu Techno pour la consommation de Drogue, la solidarité interne (*teknivals*¹⁵ et gros festivals annuels)... Cette circulaire, par son ton répressif, fera des raves une mode attirant de plus en plus de curieux et par là-même, le discours médiatique, focalisant sur l'Ecstasy (sans doute par son usage nouveau), en fera le symbole suprême de la Techno, et ce malgré la présence d'autres drogues dans les soirées.

2. Le mutisme de la Presse lyonnaise

Ayant fouillé les archives de la Presse à la bibliothèque de Lyon Part-Dieu, j'ai été surpris de ne trouver aucun texte faisant allusion à cette circulaire, alors que la ville est montrée du doigt par la Presse spécialisée Techno comme le centre de la

¹⁵ : les *teknivals* sont un rassemblement de *sound-system* sur plusieurs jours et pouvant drainer un public de plus de 10000 personnes. Ce type de manifestation affiche clairement son opposition à l'Etat en prônant le Droit de faire la fête en toute liberté.

répression en France ¹⁶. Je n'ai trouvé qu'un seul article daté du 21 février 1996 ¹⁷. Deux choses m'ont frappé avec cette découverte. En premier lieu, l'article en question paraît alors que la scène Techno lyonnaise est en débat quant à l'annulation ou non d'une grande *rave-party*, *Polaris* : cela montre que la circulaire a déjà fait son chemin dans les services de police de la région et que les Médias en ont connaissance. Pourquoi ne trouve-t-on aucun article sur cette circulaire dans la Presse locale avant l'affaire *Polaris* ? Etait-ce pour ainsi dire une circulaire destinée à stigmatiser le milieu festif Techno afin de mettre en œuvre des actions répressives basées sur la peur des élus locaux, sans permettre un débat public entre autorités et acteurs du mouvement Techno ? En second lieu, il est intéressant de constater que l'article faisant référence à la circulaire est sur la même page qu'un article sur l'Ecstasy ¹⁸, écrit de la main du même journaliste : j'insiste ici sur la volonté de la part des Médias d'accoler une drogue précise (l'Ecstasy) avec une Fête particulière (la rave), chose qui n'est nullement stipulée dans la circulaire de la MILAD insistant davantage sur la Drogue en général. Cette logique n'a d'ailleurs toujours pas disparu de la Presse d'information nationale en 2001.

3. *Polaris* : application de la circulaire ¹⁹

La soirée *Polaris* aurait dû avoir lieu le vingt-quatre février 1996 à la Halle Tony Garnier de Lyon. Un an avant cette date, deux organisateurs de soirées Techno, Boréal Organisation (ils sont considérés en France comme les parrains des gigantesques raves payantes se déroulant tant dans des salles de concert de type Zénith que dans les arènes de Nîmes) et *Tutto Va Bene* (dont les manifestations culturelles touchent les divers horizons musicaux, de Patricia Kaas à Björk) exposent leur projet à la Préfecture de Lyon. Tel est le concept : « *Les soirées qu'organisent Boréal Organisation et Tutto Va Bene associent musique de pointe et visuels de qualité. Le but est de faire découvrir les talents nés des nouvelles tendances musicales regroupées sous le terme générique de techno. Disc-jockeys, Lives, Danseurs, Projectionnistes, Ingénieurs du son et des lumières sont choisis avec le même soin pour que vos yeux et vos oreilles soient également contentés* » ²⁰.

Alors que les billets sont mis en vente, que la venue de stars Techno comme *The Prodigy* ou encore la location de la Halle Tony Garnier dépassent le million de francs, un coup dur s'abat

¹⁶ : lire à ce sujet le hors-série n°1 de la revue Cod@ de 1995.

¹⁷ : M. C., « *Des Situations à haut risque* », Le Progrès, 21 février 1996.

¹⁸ : M. C., « *L'Ecstasy, une drogue en vogue* », Le Progrès, 21 février 1996.

¹⁹ : les données relatives à cette affaire proviennent d'acteurs Techno qui étaient impliqués dans l'organisation et / ou qui ont milité pour les droits de la Techno à Lyon. J'ai pu ainsi récolter le projet de la soirée, des articles de la Presse locale et un débat télévisé entre l'équipe Techno et celle des Opportuniste diffusé sur Télévision Lyon Métropole.

²⁰ : le slogan du projet *Polaris* « *au cœur de l'hiver, rares sont les moments de chaleur...* » annonce la convivialité et le confort de la fête.

sur les organisateurs. Un débat entre l'équipe Techno et la Norme s'engage quant aux horaires d'ouverture et de fermeture de l'événement. En effet, le Préfet ne comprend pas qu'une Fête puisse durer de dix-huit heures trente à six heures du matin : cela n'est pas conforme à la loi en vigueur concernant l'organisation de spectacle dont la durée n'excède pas trois à quatre heures. Très vite, la mairie de Lyon annonce que la soirée devra se dérouler entre vingt heures et minuit et demi, sous peine d'annulation. Ce problème d'horaires mis en avant montre la volonté de la part des Politiques de faire des Fêtes Techno une Fête comme les autres, sans prendre en compte les particularités internes qui les constituent. *The Prodigy*, programmé à minuit trente, n'a donc plus son droit de représentation, de même que la plupart des acteurs ayant été engagés pour jouer au-delà de cette heure. A moins de trois jours de *Polaris*, les organisateurs se retrouvent pris en étau.

Entre temps, la Presse locale s'empare de l'affaire *Polaris* : Lyon Figaro, Le Progrès, Le Monde édition Rhône-Alpes, Lyon Capitale. Très vite, les journalistes se rangent du côté des victimes et dénoncent les dessous de l'affaire. Agnès Benoist rappelle dans son article l'avis favorable de la Commission de Sécurité rendu le deux février 1996 et lance une rumeur selon laquelle l'Association des Discothèques de Lyon et Région serait à l'origine de pressions à l'égard de la Préfecture et de la mairie de Lyon : « *La mairie et la Préfecture auraient-elles été sensibles aux arguments de l'ADLR (...) qui entendait manifester devant la Halle pour empêcher, si besoin 'par la violence', cette soirée techno (...) ? Pour 'lutter contre la drogue', selon les patrons de boîtes, mais sans nul doute pour protéger leurs intérêts économiques* »²¹.

Face aux pressions de l'ADLR et de la Norme, les organisateurs décident d'annuler la soirée *Polaris* : « *Par respect pour notre public et pour le mouvement techno en général, nous sommes obligés de prendre cette décision* »²² déclare l'un des organisateurs aux journalistes.

Suite à l'annulation, un débat est organisé sur Télévision Lyon Métropole confrontant le directeur de production de *Polaris*, l'adjoint au maire chargé de la sécurité et le vice-président de l'ADLR ; le public qui assiste à l'émission est largement composé d'acteurs et de participants aux Fêtes Techno. Dans une première partie, un reportage tend à montrer ce qu'est le monde Techno, notamment au travers de l'approche musicale. Dès lors, seule l'équipe Techno a le droit de parole et un membre du public résume ainsi la philosophie de la Techno : « *La Techno ne revendique rien de particulier à part essayer de faire sourire les gens, les tirer vers le haut, les faire danser... C'est un mouvement extrêmement positif,*

²¹ : Benoist A., « *Couvre-feu sur Polaris* », *Lyon Figaro*, 23 février 1996.

²² : Peloille F., « *La Soirée Polaris annulée* », *Le Progrès*, 24 février 1996.

*extrêmement joyeux et je pense que ça écarte presque toute revendication quelconque »*²³. Dans les discours des acteurs Techno, on peut toujours relever un double sens selon si l'on regarde les Fêtes en tant que représentant de l'équipe Techno (la Fête comme plaisir et émotion) ou représentant de la Norme (le plaisir festif provient de la consommation d'Ecstasy) : « *J'aime à danser encore vers les sept heures du matin, avant que le jour se lève, quand le ciel est beau et que j'me dis 'tiens, j'ai le sourire jusqu'aux oreilles' ; j'me dis que j'ai passé une bonne soirée, que physiquement j'étais en pleine forme et que je suis bien »*²⁴.

Le ton du débat s'élève avec l'entrée en scène de l'équipe des Opportunistes. L'adjoint au maire rappelle la législation des spectacles et justifie ainsi l'autorisation de *Polaris* jusqu'à minuit et demi. Ce n'est qu'avec l'intervention du membre de l'ADLR que le problème « drogue » relatif aux raves-parties va éclater. Dès lors, l'organisateur va se retrouver à affronter les deux autres intervenants dont les discours stigmatisent la population et les organisateurs Techno. L'adjoint au maire va donc délaissé son argumentation quant aux horaires de fermeture de la soirée pour dévoiler sa réelle inquiétude face à *Polaris* : « *ce sont des soirées où des personnes, en général des jeunes, dansent toute une nuit, pourquoi pas, sinon pour tenir la fatigue, prennent, grâce à des animateurs je dirais qui sont à côté ou à l'extérieur en tous les cas, de la drogue qui sont de l'Ecstasy, du LSD, qui sont des drogues comme on dit 'dures' »*²⁵. Les dés sont jetés : la Techno dans son ensemble est associée à la drogue et son éradication doit être absolue. L'annulation de la soirée est certes une référence à la loi en vigueur, mais aussi une arme de perfidie pour ne pas laisser transparaître les peurs de la Norme, notamment en matière de Drogue, face aux Fêtes Techno.

Suite à *Polaris* dont les organisateurs perdront le procès face à l'ADLR²⁶, l'équipe Techno s'est divisée entre les résistants ne voulant pas faire des Fêtes Techno un produit marchand (le terme de *free-party* a commencé à émerger pour distinguer les Fêtes illégales des Fêtes payantes) et les partisans désireux de faire reconnaître la Techno comme une musique à part entière. Dans cette logique, l'association *Technopol*²⁷ voit le jour : « *Depuis mars 1996, TECHNOPOL regroupe les principaux acteurs de la scène électronique française. Créée à la suite de l'annulation de la soirée Polaris à Lyon en février 1996, elle a pour but la défense et la reconnaissance des musiques électroniques »*²⁸.

²³ : « *Techno : rave ou réalité ?* », *Jeudi soir*, Télévision Lyon Métropole, février 1996.

²⁴ : « *Techno : rave ou réalité ?* », *Jeudi soir*, Télévision Lyon Métropole, février 1996.

²⁵ : « *Techno : rave ou réalité ?* », *Jeudi soir*, Télévision Lyon Métropole, février 1996.

²⁶ : Alègre Y., « *'Rave-party' annulée : le procès tourne court* », *Le Progrès*, 7 mai 1997.

²⁷ : doit-on comprendre dans le choix du nom de l'association une référence ironique à la police mondiale implantée à Lyon : Interpol ?

²⁸ : <http://www.technopol.net> [12/11/2001]

C. 1999 : « Instruction sur les manifestations rave et techno »²⁹

En 1998 a lieu la première Techno Parade à Paris sous l'impulsion de Technopol. L'objectif est le suivant : défiler avec des *chars*³⁰ sonorisés et diffuser de la musique Techno dans les rue de Paris ; cette forme de Fête s'inspire largement de la *Love Parade* de Berlin qui rassemble aujourd'hui plus d'un million de personnes. La Techno Parade est savamment organisée, mobilisant les Forces de l'Ordre et définissant un parcours sécurisé pour les participants. Dans l'ombre de cette organisation, une *Fuck Parade* est mise en place par le mouvement *free-party*, celui qui résiste à « la récupération commerciale de la Techno ». Le principe est identique, se déroulant en parallèle de la Parade officielle, mais sans aucune autorisation. Le soir venu, chaque Parade propose ses raves : une *Magic Garden* à Bercy et une *Futura* au Zénith pour la Techno Parade (le billet d'entrée est aux alentours de cent quatre-vingt francs), et un *teknival* sur les bords de Seine pour la *Fuck Parade* (l'entrée est gratuite).

Face à cette double identité affichée lors de la Techno Parade, une nouvelle circulaire provenant des ministères de l'Intérieur, de la Défense, de la Culture et de la Communication est adressée aux Préfets et Préfets de Police de France en 1999. J'insiste dès à présent sur les signataires de cette circulaire pour faire remarquer que la Techno n'est plus une affaire de Sécurité (seul le ministère de l'Intérieur était concerné en 1995) mais aussi une affaire culturelle : c'est dire que le texte annonce déjà une certaine reconnaissance de la Techno en tant que musique à part entière. Dès le début, la Techno n'est plus définie comme « un supermarché de la Drogue » mais comme un mouvement responsable et beaucoup plus mature qu'à ses débuts : « *Les manifestations rave et techno, considérées comme un simple phénomène de mode tendent à devenir, comme le montre l'actualité, un véritable phénomène de société. Autre élément de cette évolution, de clandestines qu'elles étaient jusqu'alors, ces manifestations, de par la volonté même de leurs organisateurs, se veulent désormais organisées et reconnues, à l'issue d'une autorisation qui en attestera les garanties de sécurité nécessaires* ».

La différence d'avec la circulaire de 1995 est donc importante : les Politiques reconnaissent qu'il existe deux entités Techno qu'il ne faut pas traiter de manière identique. Ainsi, le texte se compose de deux parties distinctes. L'une concerne les manifestations faisant l'objet d'autorisation. Dans ce contexte-là, les Préfets ont pour rôle d'entamer le dialogue avec l'Equipe Techno en rappelant les modalités de la loi et en soumettant le dispositif de la Fête à une Commission de sécurité. La Norme reste donc le seul juge concernant l'autorisation de

²⁹ : <http://www.keep-smiling.com> [10/09/2001]

³⁰ : camion équipé d'un *sound-system*

la soirée Techno mais avec une garantie que n'avaient les organisateurs auparavant : « Cette considération [la volonté de responsabilisation des organisateurs] supposent, de votre part, **une attitude dépourvue d'a priori** qui n'exclut pas de devoir agir avec toute la rigueur et la vigilance nécessaire à l'égard de l'octroi de ces autorisations et du déroulement du concert ». Les raves payantes sont donc considérée comme des « concerts » et s'inscrivent à présent dans le paysage musical français. Mais une seconde partie de la circulaire concerne les manifestations ne faisant pas l'objet d'une demande d'autorisation. Pour ces raves clandestines, la répression est avant tout préconisée : « Toute infraction, tout délit, notamment la présence de drogues, donnera lieu, lors de ces manifestations, à interpellation des participants comme des organisateurs ». La *free-party* devient donc la nouvelle bête noire des Forces de l'Ordre. On voit ici comme pour la circulaire de 1995 que la Drogue est totalement absente du discours sur la rave responsable et refait de nouveau surface avec la rave clandestine. Les Politiques condamnent le mouvement Techno sur le mode de l'illégalité administrative la présence de stupéfiants dans les soirées : force est de constater qu'une fois la légalité reconnue, les problèmes de Drogue disparaissent, bien que le terrain m'ait démontré le contraire.

D. 2001 : De l'affaire Mariani à la Loi sur la Sécurité Quotidienne (L.S.Q.)

En 2000, le *teknival* de Suèvres pousse le Front National à distribuer un tract provocateur intitulé : « Les 'ravers' ont quitté Suèvres : nous allons payer »³¹. Dans la même optique, le *teknival* à Brousses-et-Villaret en 2000 fait place à une association, *Rave et réalités*, dont l'objectif est le suivant : « Il s'agit de collecter le maximum d'informations, de partager les expériences pour, à terme, empêcher la tenue de raves sauvages »³². Voilà sans doute quelques événements qui ont amené le député Thierry Mariani à porter le débat sur les *free-parties* et les *teknivals* à l'Assemblée Nationale en avril 2001.

Alors que la cohabitation Lionel Jospin/Jacques Chirac touche à sa fin, la Gauche plurielle est soucieuse de clore un objectif qu'elle s'est fixée : éditer une loi relative à l'insécurité. L'Assemblée Nationale est animée de débats intenses à ce sujet et le 16 avril 2001, le député Mariani présente un amendement anti-*rave-party*³³ relatif à leur interdiction et à la possibilité de saisie de matériels en cas d'infraction. Le 26 avril 2001, l'objectif se précise :

³¹ : le milieu Techno est décrit par le Front National comme suit : « Ils' sont venus en conquérants, sans autorisation, briser la tranquillité de notre village, souiller notre Commune, trafiquer de la drogue, violer la loi en toute impunité. Ils' nous laissent des tonnes de détritux, des seringues infectées, des champs ravagés, un sentiment de peur lié tout autant à leur passage qu'à leur départ. Quand reviendront-ils' ? Ils', ce sont ces ravers, amateurs de techno-parades et affectionnés par Jack Lang, maire de Blois ».

³² : Dubois-Chabert J.-L., « Pour ne plus revivre ça, 'Rave et réalités' ouvre le débat », *La Dépêche du Midi*, 3 novembre 2000.

³³ : à noter ici que la différence de Fêtes Techno montrée dans la circulaire de 1999 a disparu. Néanmoins, le terme de « rave » tant à être utilisé par Thierry Mariani pour dénoncer les pratiques illégales de la *free-party*.

« Je retire mes amendements 196, 197 et 199, qui visent l'interdiction de la manifestation, car ils ne pourraient être efficaces. En revanche, après avoir discuté avec les forces de l'ordre, je défends mon amendement 198, qui tend à autoriser la saisie du matériel de sonorisation – ce qui l'empêchera de servir à nouveau le week-end suivant ». Cet amendement, mis aux voix, est adopté.

La nouvelle agit comme une véritable boule de neige. L'équipe Techno est bouleversée par cet amendement car il touche les *free-parties* même en terrain privé : c'est dire qu'une soirée chez un particulier est aussi considérée comme une *free-party* par le Gouvernement. Bientôt, les *teufeurs*³⁴ manifestent leur mécontentement dans toute la France et la visibilité du milieu Techno n'a de cesse que d'attirer les Médias. Alors qu'une pétition contre l'amendement Mariani circule sur les *mailing-list* de *free-parties*³⁵, la Presse écrite agit comme un chasseur, traquant le moindre événement à connotation « Techno ». Des débats télévisés sont organisés, les reportages et les articles de Presse se multiplient pour tenter d'expliquer les raves clandestines.

J'insiste ici sur le rôle qu'ont joué les Médias quant aux décisions politiques. En effet, alors que les premiers sujets concernent la liberté des *teufeurs* à faire la Fête, leurs actions pacifistes à travers les manifestations, une partie de la Presse écrite s'engage dans les voies du sensationnel, focalisant sur l'arrestation de trois manifestants à Toulouse³⁶, la violence des acteurs Techno suite à un reporter qui a été mal accueilli³⁷, des accidents mortels survenant lors des soirées Techno³⁸ ou des viols³⁹. Ces événements négatifs, donnant l'impression de Fêtes Techno malsaines, sont sources de peurs et de fantasmes collectifs. Ces discours rejoignent la définition d'une rumeur : « *Nous appellerons donc rumeur l'émergence et la circulation dans le corps social d'informations soit non encore confirmées publiquement par les sources officielles soit démenties par celle-ci* ». Jean-Noël Kappferer montre d'ailleurs très bien la valorisation du négatif dans notre société.

³⁴ : du mot « teuf », autrement dit « fête » en *verlan*.

³⁵ : Kanyar a joué un rôle important en la matière avant de fermer ses portes : <http://3boom.net/kanyar>

³⁶ : Galamel J.-L., « *Trois autres 'ravers' renvoyés devant la justice* », *La dépêche du Midi*, 27 mai 2001.

³⁷ : Sauvey P., « *Violence à la rave-party* », *La Dépêche du Midi*, 28 mai 2001.

³⁸ : Chambon F., « *Des accidents relancent le débat sur la réglementation des raves* », *Le Monde*, 9 juillet 2001.

³⁹ : « *Un mort, deux viols et des interpellations* », *Sud-Ouest*, 10 juillet 2001.

Les quatre types d'informations existantes

Type	Une personne	Fait un acte	Réactions probables
1	Aimée (+)	Positif (+)	Bof
2	Aimée (+)	Négatif (-)	Est-ce possible ?
3	Détestée (-)	Positif (+)	C'est suspect
4	Détestée (-)	Négatif (-)	Je vous l'avais bien dit !

Kappfer J.N., *Rumeurs (« le plus vieux média du monde »)*, Paris, Ed. du Seuil, p. 155

Du côté des Politiques, Daniel Vaillant soutient le député Thierry Mariani : la Gauche et la Droite sont donc engagées dans le même combat vis-à-vis des *free-party*. Le débat va durer d'avril à juin 2001 à l'Assemblée Nationale, pour aboutir à un rejet de l'amendement Mariani. Les causes restent obscures : certains y voient une raison électorale ⁴⁰, d'autres une raison culturelle avec la Fête de la musique en juin... Ce rejet laisse place à une interaction intense entre les acteurs de *free-parties* et la Norme. L'objectif est de trouver un terrain d'entente quant à la manière de faire une Fête : sécurité, choix d'un lieu dans l'esprit d'une *free-party* (pas de lieux conventionnels). Ces rencontres sont très peu médiatisées et il faut se tourner du côté de l'équipe Techno pour savoir comment évolue la situation. La *free-party* se déchire entre les partisans et les acteurs hostiles à ce dialogue. Le site de Kanyar ferme ses portes dans cette optique, ne reconnaissant plus l'esprit des premières fêtes : beaucoup de sites de *free-party* décident aussi de ne plus s'afficher sur l'Internet.

Alors que l'amendement Mariani est rejeté, certains *sound-systems* de la *free-party* prennent le chemin de Fêtes plus conventionnelles : ainsi, il n'est pas rare de voir certaines raves payantes affichées la présence d'un *tribe-floor*, autrement dit un *dancefloor* avec du son de *free-party* ⁴¹. Certaines *free-party* annoncées sur les *mailing-list* ont lieu dans des clubs Techno, d'autres ont pris le statut de « quasi free » en affichant un prix d'entrée autour de cinq euros. La scission au sein de l'esprit *underground* est donc effective, remettant en cause la notion même de *free-party* en tant que fête gratuite et libre.

Le 15 novembre 2001, la loi numéro 2001-1062 relative à la sécurité quotidienne est approuvée par l'Assemblée Nationale, le Sénat et le Président de la République. Elle évoque des points tels le terrorisme (les événements du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis n'ont fait qu'accentuer une demande de mesures), les armes à feu, la circulation routière (dépistage

⁴⁰ : Virost P., « *La Quadrature des jeunes électeurs* », *Libération*, 27 juin 2001.

⁴¹ : le Hardcore s'est érigé en France comme le genre Techno le plus représentatif de la *free-party*. La Drum'n Bass, dans son expression la plus dure, est également affiliée à ce type de Fête Techno.

de drogues en cas d'accident), la détention d'animaux dangereux, la délinquance dans les trains... L'article 54 apparaît en fin de texte (il y a 71 articles dans cette loi).

Article 54 de la loi numéro 2001-1062 du 15 novembre 2001

Après l'article 23 de la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 précitée, il est inséré un article 23-1 ainsi rédigé :

« Art. 23-1. – Les rassemblements exclusivement festifs à caractère musical, organisés par des personnes privées, dans des lieux qui ne sont pas au préalable aménagés à cette fin et répondant à certaines caractéristiques fixées par décret en Conseil d'Etat tenant à leur importance, à leur mode d'organisation ainsi qu'aux risques susceptibles d'être encourus par les participants, doivent faire l'objet par les organisateurs d'une déclaration auprès du préfet du département dans lequel le rassemblement doit se tenir. Sont toutefois exemptées les manifestations soumises, en vertu des lois ou règlements qui leur sont applicables, à une obligation de déclaration ou d'autorisation instituée dans un souci de protection de la tranquillité et de la santé publique.

La déclaration mentionne les mesures envisagées pour garantir la sécurité, la salubrité, l'hygiène et la tranquillité publiques. L'autorisation d'occuper le terrain ou le local où est prévu le rassemblement, donnée par le propriétaire ou le titulaire d'un droit réel d'usage, est jointe à la déclaration.

Lorsque les moyens envisagés paraissent insuffisants pour garantir le bon déroulement de rassemblement, le préfet organise une concertation avec les responsables destinée notamment à adapter lesdites mesures et, le cas échéant, à rechercher un terrain ou un local plus approprié.

Le préfet peut imposer aux organisateurs toute mesure nécessaire au bon déroulement du rassemblement, notamment la mise en place d'un service d'ordre ou d'un dispositif sanitaire.

Le préfet peut interdire le rassemblement projeté si celui-ci est de nature à troubler gravement l'ordre public ou si, en dépit d'une mise en demeure préalable adressée à l'organisateur, les mesures prises par celui-ci pour assurer le bon déroulement du rassemblement sont insuffisantes.

Si le rassemblement se tient sans déclaration préalable ou en dépit d'une interdiction prononcée par le préfet, les officiers de police judiciaire peuvent saisir le matériel utilisé, pour une durée maximale de six mois, en vue de sa confiscation par le tribunal.

Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de 5^e classe le fait d'organiser un rassemblement visé au premier alinéa sans déclaration préalable ou en violation d'une interdiction prononcée par le préfet. Le tribunal peut prononcer la confiscation du matériel saisi.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article ».

<http://3boom.net/kanyar> [20/11/2001]

Il faut dès à présent noter la malice du Gouvernement qui ne mentionne jamais dans son article les termes de « Techno » ou de « rave-party ». Et c'est là l'idée principale qu'il faut retenir de l'évolution du discours normatif sur les Fête Techno : condamnant en premier lieu

un monde de l'art (1995), les Politiques se sont ensuite attachés à réajuster la cible en reconnaissant une partie du mouvement (1999) pour focaliser leur attention sur les raves clandestines (2001). Néanmoins, la loi sur l'insécurité, en donnant les pleins pouvoirs au préfet, réinjecte une part de libre arbitre quant à l'autorisation d'une *rave-party* dans son département. Une association Techno parisienne, Cybertribe ⁴², en a fait les frais en se voyant refuser à deux reprises une Fête Techno engageant toutes les démarches administratives nécessaires. Cette nouvelle loi pose la question des stéréotypes entourant le milieu Techno et ses manifestations festives. Comme je l'ai déjà mentionné, le terme de *rave-party* utilisé dans le discours politique ne fait que brouiller les pistes, donnant à l'équipe Techno une identité unifiée contre les disparités qui la constituent. La loi 2001-1062 rappelle que la Fête Techno n'est pas encore totalement admise, mais que la Drogue n'est pas un problème propre au milieu Techno, le texte n'en mentionnant aucunement l'existence.

II. ECSTASY : DE LA REPRESSION A LA REDUCTION DES RISQUES

« Dans le domaine des drogues, des narcotiques et des médicaments, l'Etat (à travers ses agents) décide à quelle catégorie une substance appartient, qui peut légitimement l'utiliser, comment elle est produite et distribuée, etc. L'Etat décide de ceux qui peuvent décider de toutes ces questions et, généralement de manière indirecte mais néanmoins décisive, de la manière dont ils vont en décider »

Becker H.-S., *Qu'est-ce qu'une drogue ?*, Anglet, Ed. Atlantica, 2001, p.17

En 1985, la Drug Enforcement Agency américaine classe la MDMA au tableau I des narcotiques, catégorie comprenant les substances dangereuses aux indications thérapeutiques nulles : l'Ecstasy est donc devenu un stupéfiant ⁴³ à part entière. De 1970 à la moitié des années 1990, l'Ecstasy est très peu mentionnée par le Gouvernement français, recouvrant un statut de « Drogue » ou de « stupéfiant » faisant l'objet d'un traitement identique, quel que soit la substance considérée en tant que telle. A partir de 1995, la Réduction des Risques (RDR) reconsidère le statut de l'Ecstasy en investissant les Fêtes Techno, notamment au travers du *chill-out*.

A. La loi n°70-1320 ⁴⁴

En 1970, l'Héroïne est considérée comme un fléau social en France, véhiculant l'image de la seringue injectant du poison dans les veines. Le Gouvernement réagit à ce

⁴² : <http://www.cybertribe.fr.st>

⁴³ : la définition de « stupéfiant » est vague comme le montre Stéphane Rossi : « substances présentées comme ayant les effets de substances ou plantes classées comme stupéfiants »

→ <http://stephanerossi.free.fr/thesebureau/start.swf> [28/04/2002]

⁴⁴ : loi trouvée dans la partie « cadre législatif » du site <http://www.drogues.gouv.fr> [05/01/2002]

problème social en mettant en œuvre la loi du 31 décembre 1970. Ses actions concernent tant le trafic que la consommation de Drogue, le tout étant traité sur un même plan ; ainsi, l'article L. 626 stipule : « *Seront punis d'un emprisonnement de deux mois à deux ans et d'une amende de 2.000 F à 10.000 F, ou de l'une de ces deux peines seulement, ceux qui auront contrevenu aux dispositions des règlements d'administration publique concernant la production, le transport, l'importation, l'exportation, la détention, l'offre, la cession, l'acquisition et l'emploi des substances et plantes ou la substance des plantes classées comme vénéneuse par voie réglementaire, ainsi que tout acte se rapportant à ces opérations* ». Le consommateur est donc bien perçu comme un délinquant, au même titre que toute personne essayant de parler de Drogue d'une manière non conventionnelle : la Science, les Politiques, les Médias doivent donc peser leurs mots. C'est d'ailleurs ce qui rend cette loi intouchable, comme l'énonce l'article L. 630 : « *Seront punis des mêmes peines [un emprisonnement de un à cinq ans et/ou une amende de 5.000 F à 500.000 F] ceux qui, par un moyen quelconque, auront provoqué, alors même que cette provocation n'aurait pas été suivie d'effet, à l'usage de substances présentées comme ayant les effets de substances ou plantes stupéfiants* ».

Néanmoins, le tribunal est à même de pouvoir accorder une cure de désintoxication à toute personne qui en a besoin ou en fait la demande. C'est ce qu'énonce l'article L. 355-15 : « *Chaque fois que le procureur de la République, par application de l'article L. 628-1, aura enjoint à une personne ayant fait un usage illicite de stupéfiants, de suivre une cure de désintoxication ou de se placer sous surveillance médicale, il en informera l'autorité sanitaire compétente* ». Le consommateur devient alors un malade qu'il faut soigner et dont le Mal s'incarne au travers de la substance. Oter ce Mal du corps constitue dans l'idéologie de l'époque, une purification de l'être.

Pendant vingt-cinq ans, la loi de 1970 va être l'objet de nombreux débats. Dans un premier temps, c'est la notion même de « délinquant » appliqué aux consommateurs qui pose problème. En effet, ayant toujours en tête l'image de l'Héroïne qui produit une dépendance physique, cet état de manque qui rend violent comme on peut le voir dans les films sur le sujet ⁴⁵, les acteurs de la Santé rappellent que les consommateurs sont avant tout des hommes et que cacher leur souffrance derrière les barreaux d'une prison est un affront aux droits de l'Homme : la souffrance doit pouvoir être apaisée par le soin. C'est pourquoi les programmes liés à la désintoxication se sont développés dans les années 1980 (Méthadone, Subutex) et que les juges ont été beaucoup plus cléments concernant les peines d'emprisonnement.

⁴⁵ : *Trainspotting* et *Basketball Diaries* sont deux films montrant la déchéance due à la consommation d'Héroïne.

Dans un second temps, c'est les notions de « toxicomanie » et de « drogue » qui sont sévèrement critiquées au début des années 1990. En effet, Alain Ehrenberg remet en cause la distinction entre drogue licite (alcool) et drogue illicite : « *L'excès suppose de définir le convenable, l'illicite, lui, exclut toute distinction : la première prise est déjà un pas dans l'engrenage toxicomaniaque* »⁴⁶. Les frontières de la Drogue se brouillent avec l'extension du mot à d'autres pratiques. C'est ce dont rend compte une nouvelle fois Alain Ehrenberg en montrant que le paysage pharmacologique s'est renouvelé :

- la toxicomanie avec drogue renvoie à la consommation d'un stupéfiant,
- la toxicomanie sans drogue s'apparente à l'addiction d'un individu dans une activité qui lui procure du plaisir (les jeux d'argent, les jeux vidéo...).
- La drogue sans toxicomanie n'est autre que l'usage par un individu des médicaments psychotropes : anti-dépresseurs, anxiolytiques...⁴⁷

La Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie enfoncera le clou en considérant l'alcool, les médicaments psychotropes et les stupéfiants sur un même plan : les sciences « médicales » ont montré que ces produits stimulent les systèmes sérotoninergiques et dopaminergiques qui sont propres à la toxicomanie et au plaisir. Le terme « Drogue » tend à disparaître aujourd'hui pour être remplacé par celui de « substance psychoactive ». Cela rejoint l'idée d'Howard-Samuel Becker : « *Il s'agit plutôt d'un problème sémantique, d'un problème de définitions, d'un problème d'ajustement entre les mots et la réalité* »⁴⁸.

La notion de « toxicomanie », quant à elle, s'expliquait par la notion de « dépendance ». Pendant longtemps, la dépendance renvoyait au produit Drogue. Des chercheurs ont ajouté deux nouvelles composantes à la toxicomanie : la personne et le contexte. La toxicomanie relève donc de l'interaction entre ces trois composantes, chacune faisant que personne n'est égal face à la Drogue et à ses dangers potentiels. De plus, alors que les années 1970 voyaient en l'Héroïne un véritable fléau, les années 1990 sont submergées de « nouvelles drogues », notamment les « *designer drugs* », ces « drogues à la carte » qui consistent à partir d'une molécule chimique, d'en changer l'une de ses composantes pour en faire une nouvelle drogue. L'Ecstasy fait partie de ces « drogues de synthèse ». Néanmoins, les centres pour toxicomanes ne font pas état de ces nouvelles consommations parmi leurs patients. Deux questions sont alors soulevées : ces nouvelles drogues sont-elles sujettes à une quelconque toxicomanie, voire à une nouvelle forme de toxicomanie ? Les centres de

⁴⁶ : Ehrenberg A., « *Un Monde de funambule* », *Individus sous influence*, Paris, Ed. Esprit, 1991, p. 12.

⁴⁷ : lire à ce sujet Ehrenberg A., *L'Individu incertain*, Paris, Ed. Calmann-Lévy, 1995, 358 p.

⁴⁸ : Becker H.-S., *Les Drogues que sont-elles ?*, *Qu'est-ce qu'une drogue ?*, Anglet, Ed. Atlantica, 2001, p. 11.

soins axés uniquement sur la cure de désintoxication et l'Héroïne sont-ils à même de prendre en compte ces nouvelles formes de drogue ?

Alors que l'affaire du sang contaminé éclate en 1995, une nouvelle forme de prévention s'annonce : la réduction des risques. Son objectif est de promouvoir le port du préservatif et l'usage de seringue propre pour éviter la transmission du virus. C'est dans cette optique que l'Ecstasy va être approchée à partir du milieu des années 1990.

B. La Réduction des Risques

1. A l'échelle nationale

Chacun d'entre vous a déjà dû entendre ce slogan publicitaire au début des années 1990 : « Non, la drogue ne passera pas par moi ». Pendant vingt-cinq ans, la Drogue est perçue comme un fléau que les Politiques doivent éliminer totalement de notre culture. Cette logique d'une société pure a peu à peu laissé place à une autre réalité fortement exprimée en introduction du livre de la MILDT : « *une société sans drogue, ça n'existe pas* »⁴⁹. Enoncer ce nouveau paramètre, c'est mettre en évidence que la Drogue fait partie de la société, qu'il faut faire preuve de tolérance à son égard. Cette conception sur fond de tolérance n'est sans doute pas étrangère à la prévention sur le SIDA qui donne aux homosexuels et aux « drogués à la seringue » le statut d'humain à part entière : la santé prime sur l'image qu'un individu renvoie à la société.

Le passage de la prévention centrée sur la toxicomanie et l'imaginaire de la déchéance laissent bientôt place à une prévention beaucoup plus colorée, qui montre à quoi ressemble les différentes drogues et ce au moyen d'un discours moins dramatisant. Les *flyers* et brochures sont à ce titre les témoins de ce passage.

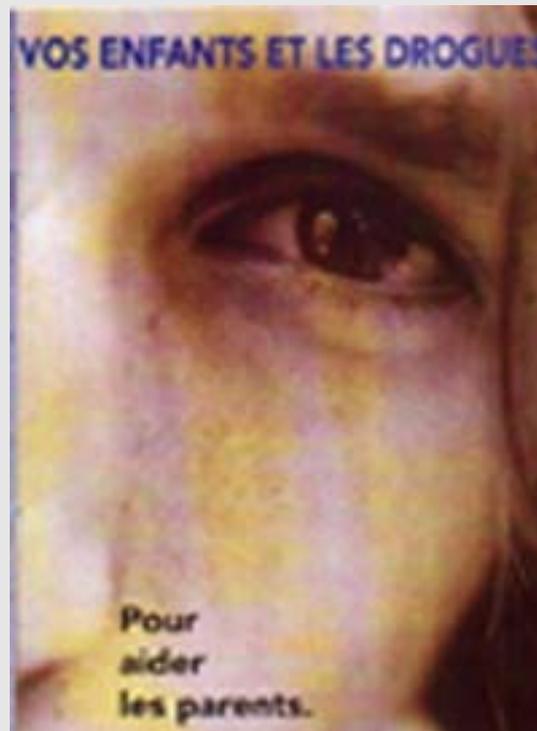
Une nouvelle philosophie des drogues est véhiculée consistant à placer l'individu responsable au centre de la prévention. Cela va de paire avec l'évolution de la notion de « dépendance » précédemment énoncée : le contexte, l'individu et le produit sont en constante interaction et les risques encourus varient d'une situation à une autre. Dans cette optique, les Fêtes Techno sont devenue un lieu privilégié pour la réduction des risques, se fondant dans le décors des raves en intégrant son espace de repos, le *chill out*.

⁴⁹ : Maestracci N. dir., *Drogues, savoir plus risquer moins*, Vanves, CFES / MILDT, 2000, 146 p.

Les flyers de prévention : témoins du passage de la Répression à la Réduction des risques



MILDT / CFES (1997)



MILDT / CFES (1997)



ESCAPAD / OFDT (2000)



MILDT / CFES (2001)

2. A l'échelle locale

a. Médecins du monde (MDM)

Cet organisme est connu de par le monde pour ses actions humanitaires. Le fait que MDM s'intéresse aux raves-parties va dans le sens des anthropologues retournant à l'étude de leur propre société. Alors que la prévention du milieu des années 1990 tend à défendre la réduction des risques, Médecins du Monde décide d'investir les Fêtes Techno en proposant dans un premier temps une sécurité médicale en cas d'accidents (blessures, overdoses, apport d'eau et de nourriture). Peu à peu, les bénévoles se multiplient (d'origine Techno pour la plupart) et MDM développe un réseau de relation avec l'équipe Techno. Les premiers *flyers* en circulation sont le plus souvent en lien avec le SIDA, les participants n'étant pas encore prêt à se livrer sur certaines de leurs pratiques, notamment celles entourant l'usage de Drogue.

Les actions de MDM finissent par s'étendre, notamment grâce à la collaboration d'associations de prévention Techno à l'instar de Techno Plus (Paris), Le Tipi (Marseille) ou Keep-Smiling⁵⁰ (Lyon). Le travail d'équipe et les interactions vont permettre à ces deux organes festifs de s'initier au milieu Techno pour les uns, au milieu préventif pour les autres. C'est ainsi que le *chill out*, à l'origine considéré comme un espace de repos au sein des raves, va devenir le lieu privilégié de la réduction des risques. Face à la présence des pairs, autrement dit des membres de l'équipes Techno, les participants aux raves accueillent cette prévention les bras ouverts, voyant que les discours changent et que le ton moralisateur tend à s'effacer derrière un discours de « connaisseurs » et de représentants de la santé. Face à l'intégration de MDM dans le milieu Techno, l'organisme bénéficie d'un soutien financier de la Direction Générale de la Santé, de la DASS de Paris et de la DRASS d'Ile-de-France pour mener une recherche-action sur la réduction des risques dans le milieu Techno : l'approche pluridisciplinaire est fortement mise en avant⁵¹.

L'innovation majeure de Médecins du monde reste le *Testing*. Le principe est de verser une solution chimique sur une pilule et de voir le résultat de sa coloration. Le réactif de Marquis donne les résultats suivants :

- Bleu / violet / noir pour la famille « Ecstasy » (MDMA, MDA, MDEA, MBDB...),
- brun/orangé pour la famille « Amphétamine »,
- jaune / vert pour la famille « Hallucinogène ».

⁵⁰ : j'ai participé aux actions de Keep-Smiling en tant que bénévole de décembre 1999 à juin 2000.

⁵¹ : Sueur C. dir., *Réduction des risques dans le milieu festif techno*, Rapport de recherche-action « Usages de drogues de synthèse (ecstasy, LSD, dance-pills, amphétamines,...) », octobre 1999, 475 p.

Cet outil a largement été utilisé aux Pays-Bas où chaque mois est édité un catalogue présentant les pilules (couleur, logo, poids, diamètres, géographie) et permettant ainsi d'informer les consommateurs des produits en circulation. La faille de l'approche hollandaise tient au fait qu'il y a un constant décalage entre le catalogue et le terrain : le temps d'édition voit l'apparition de nouveau logo et donc de nouveau produit. Quoiqu'il en soit, le *Testing* permet d'affirmer que l'Ecstasy n'est pas un produit pur et de faire réfléchir le consommateur sur les risques qu'il prend à chaque expérience du produit.

Le *Testing* a toujours été l'objet de vifs débats. Le 27 juin 2000, l'assemblée nationale évoque les propos de Jack Lang à ce sujet.

Quand le *Testing* agite l'Assemblée Nationale

M. Jean-Claude Lemoine – Monsieur le Premier ministre, votre ministre de l'éducation nationale s'est déclaré favorable au contrôle de la drogue ecstasy par des associations lors des soirées raves. Ces propos ont stupéfait tous ceux qui combattent l'utilisation de ces substances, fléau social pour notre jeunesse. Ils ont semé la colère dans la fédération des parents d'élèves. Une drogue reste une drogue, quelle que soit sa pureté. Aucune n'est sans danger. On estime que 1500 jeunes meurent chaque année sur la route à cause de la drogue au volant. L'Union européenne a décidé le 20 juin d'adopter un plan d'action anti-drogue. Votre ministre en banalise l'usage et déstabilise notre jeunesse. Désavouez-vous ces propos ou vous engagez-vous sur la voie de la dépénalisation de ces substances ? (Applaudissement sur les bancs du groupe du RPR, du groupe UDF et du groupe DL)

M. Jack Lang, ministre de l'éducation nationale – Quand en 1997 le Premier ministre Jacques Chirac et le ministre de la santé, Michèle Barzach autorisaient la vente des seringues pour prévenir la propagation du sida... (Protestations sur les bancs du groupe RPR)

Plusieurs députés RPR – Ca n'a rien à voir !

M. Bernard Accoyer – Scandaleux amalgame !

M. le ministre de l'éducation nationale - ... ils ont pris une position courageuse pour sauvegarder la vie humaine. Nul ne les a accusés de favoriser la consommation d'héroïne. Quand Simone Veil et Philippe Douste-Blazy, alors ministres du gouvernement Balladur, reprenaient une proposition de Bernard Kouchner et autorisaient la diffusion de méthadone, c'était faire prévaloir une exigence de santé publique (Vives protestations sur les bancs du RPR, du groupe UDF et du groupe DL). L'impératif de protection des jeunes l'a alors emporté sur toute autre considération. Face au danger mortel qu'est la consommation d'ecstasy, une information est souvent assurée à l'entrée des manifestations fréquentées par les jeunes des associations comme Médecins du Monde, avec le

soutien de la mission interministérielle de lutte contre la toxicomanie. Cela dans un souci de santé publique. L'ambition du Gouvernement, en particulier de Mme Gillot, est d'engager de grandes actions d'information des jeunes sur les ravages causés par les drogues, y compris le tabac et l'alcool, qui font chaque année des milliers de morts. Naturellement, Messieurs les protestataires, je compte sur votre soutien (Applaudissement sur les bancs du groupe socialiste, du groupe RCV et du groupe communiste).

Assemblée Nationale du 27 juin 2000 sous la Présidence de M. Raymond Forni

Mais les plus vives critiques de cet outil sont sans doute celle du message et de l'interprétation des résultats au test de Marquis. En effet, le *Testing* s'affirme en tant que contrôle rapide des produits mais ne donne pas une information précise du contenu de chaque pilule : « *Ce contrôle rapide ne nous permet jamais d'affirmer qu'un produit contient de l'ecstasy ou du MDMA* »⁵². En effet, cet outil ne permet pas dans un premier temps de connaître le dosage des substances présentes dans la pilule. Dans un second temps, certaines substance réagissent aux couleurs du réactif de Marquis sans pour autant appartenir à la famille correspondante. Enfin, certaines substances ne donnent aucune coloration et passent au travers du *Testing*. MDM n'a jamais contesté la précarité du contrôle rapide et met en avant que cet outil est avant tout un moyen de rentrer en contact avec les consommateurs bien plus qu'une quelconque incitation à la consommation ou un garant qualité d'une pilule.

b. Prévention par les pairs

Les associations de prévention par les pairs consistent à faire passer un message sur les drogues via des membres de l'équipe Techno. La plupart du temps, ces associations mêlent deux pôles : la valorisation du milieu Techno et la réductions des risques en milieu festif. Cette double approche de la Techno n'est pas étrangère au contexte de leur naissance, le plus souvent sous la circulaire de 1995 : Le Tipi à Marseille (1994 mais 1995 comme extension des actions au milieu Techno), Techno Plus à Paris (1995), Keep-Smiling à Lyon (1996), Spiritek à Lille (1996). Leurs actions consistent à instaurer dans les Fêtes Techno un espace de repos, le *chill out* : des coussins et des couvertures sont entreposés sur le sol pour faire de l'endroit une sorte de nid douillet, où certains viendront dormir ou se reposer avant de retourner « dans le son ».

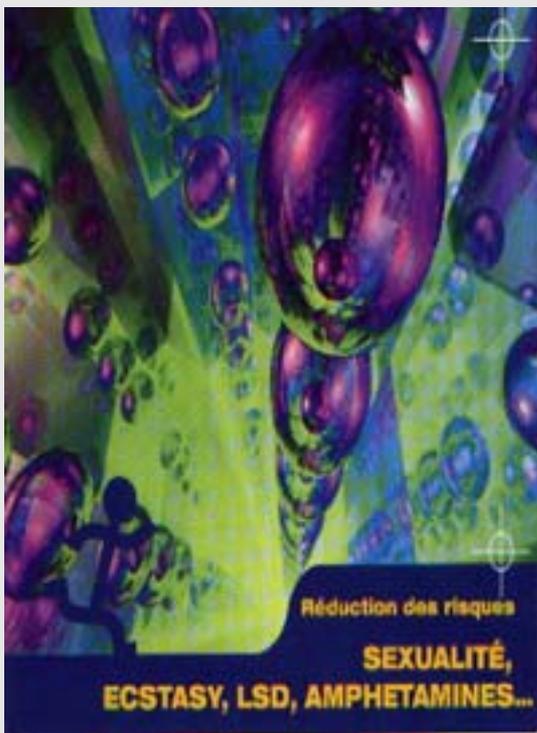
Au fil du temps, la prévention s'est intégrée à ces espaces et le *Testing*, mais surtout les *flyers*, sont devenus les outils fortement privilégiés dans cet espace. Des évolutions se remarquent d'année en année dans les tracts mis à disposition. Alors que la réduction des

⁵² : Sueur C. dir., *opus cité*, 1999, p. 165.

risques naît, les *flyers* sur la Drogue véhiculés par les pairs restent intimement liés au SIDA, cela en raison de la nouveauté de l'approche et de la timidité des individus à parler de Drogue librement, qu'il s'agisse ou non de consommateurs. Le discours sur les drogues va peu à peu s'émanciper pour s'intéresser individuellement à chaque produit circulant dans les soirées. Ainsi, les *flyers* sur l'Ecstasy véhiculent tous le même discours sur ce qu'est l'Ecstasy, ses effets, ses risques et les conseils d'usage. Les apports scientifiques sont cruciaux également quant à l'imagerie de l'Ecstasy. En effet, en l'espace d'une année, Techno Plus a changé d'icône, passant de la substance au consommateur Techno « gobant » la substance. Enfin, le nouveau millénaire tend à s'éloigner du discours généraliste sur l'Ecstasy pour prendre en compte les particularités locales. Chaque association rend compte à travers de ses *flyers* du public qui l'intéresse : ainsi, Keep-Smiling s'adresse à l'ensemble de l'équipe Techno⁵³ là où Techno Plus s'oriente davantage du côté de la *free-party*.

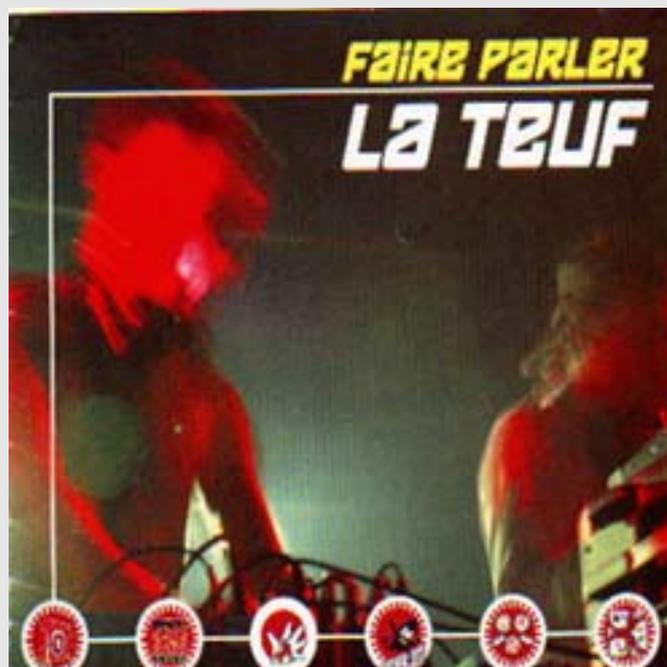
⁵³ : certaines citations utilisées dans ce *flyer* proviennent de mes entretiens menés pour ma maîtrise d'ethnologie.

Les flyers par les pair : évolution de l'imagerie et du discours



AIDES et Techno Plus : nécessité d'inclure le SIDA pour parler de Drogue

Techno Plus passe d'une image de la substance à celle du consommateur entre mars 2000 et janvier 2001



Keep-Smiling insiste sur le fait que la Drogue est une partie seulement de la Fête Techno

EXTRAS

Ts conseils, Pour limiter les risques

NE FAIS PAS DE MÉLANGE !!
 (SURTOUT) NE PAS MÉLANGER AVEC D'AUTRES DROGUES
 MALADES DE BURPS

TOUT D'ABORD, QUELQUES INDICATIONS: NE MANGE PAS DE "TAX", SI TU AS DES PROBLÈMES: CARDIAQUES, PSYCHIATRIQUES, D'ÉPILEPSIE, D'ASTHME, DE DIABÈTE, D'ASTHÉNIE OU D'INSUFFISANCE RÉNALE. ATTENTION AUSSI AUX TRAITEMENTS MÉDICAUX...

NE PAS GUFFER; À NE PAS PÉCHER N'IMPORTE QUOI. NE GOBER PAS N'IMPORTE OÙ, N'IMPORTE QUAND AVEC N'IMPORTE QUI...

TU VEUX QUOI? NEO-CODION, DOLIPRANE, CRAIE, GURONSAM, MINÉ DE CRAYON, CAFÉINE...

ABSORBE L'ECTAS UNIQUEMENT PAR VOIE ORALE. ÉVITE D'EN GOBER PLUSIEURS DOTS LA MÊME SOIRÉE (HYPERTHERMIE, PROBLÈME CARDIOVASCULAIRE) MOINS T'EN PREND, PLUS T'APPRÉCIE...

PORTER DES VÊTEMENTS AMPLES (PAS DE BONNET). BOIS DE L'EAU RÉGULIÈREMENT, MAIS PAS DE GRANDES QUANTITÉS D'UN COUP...

LES "X" ONT UN EFFET DE DÉSINHIBITION... UTILISE UNE K.POTEZ ET DU GEL, QUAND MÊME

GELA RARE D'EAU

NE CRÉDULE PAS, QUE TU ES DANS UN ÉTAT DE CONSCIENCE MODIFIÉ. ÉVITE DE CONDUIRE OU DE FAIRE QUELQUE CHOSE DE DANGEREUX

ENFIN, ÉVITE D'AUBER L'ESTOMAC. MÊME SI TU VEUX, MAIS PRENDS UN REPAS ÉNERGÉTIQUE QUELQUES HEURES AVANT DE GOBER. LORS DE LA DESCENTE, MANGE DES PRODUITS VITAMINÉS ET SUCRÉS. L'USAGE DE L'ECTASTAZY ENTRAÎNE UNE GRANDE FATIGUE ET UN ÉTAT DÉPRESSIF. REPOSE TOI ET ATTENDS PLUSIEURS SEMAINES AVANT DE REGOBER.

...S.M.O.L.E. - 98

L'ECTASTAZY (MDMA) EST UNE DROGUE PROHIBÉE - CE DOCUMENT N'EST PAS DESTINÉ À ENCOURAGER LA CONSOMMATION MAIS À RÉDUIRE LES RISQUES.

Édité par l'Association TECHNO PLUS (Association de loisirs) - 23, rue de Châteauneuf 75009 PARIS - Tél : 01 53 24 24 27 - Fax : 01 53 24 24 28 - Internet : <http://www.technoplus.org>

Techno Plus oriente davantage son discours du côté des free-parties

C. Focalisation sur les Fêtes Techno clandestines

Lors de la rencontre européenne de la prévention en septembre 2000, j'ai remarqué que les approches se ressemblent bien que la population visée ne soit pas exactement la même. Alors que la France agit davantage dans le milieu clandestin, les associations espagnoles, allemandes, écossaises ne font pas une telle différenciation spatiale. Le message s'adresse à tous les membres Techno, symbole d'une unité d'équipe qui ne se retrouve pas sur le territoire français.

Le club est un espace très peu investi par la prévention française. La plupart des associations de prévention ont rencontré des difficultés pour investir ces Fêtes Techno, notamment en raison de la visibilité de la Drogue qu'occasionne leur simple présence. Néanmoins, en ayant fait partie de Keep-Smiling et ayant observé les autres associations, je reste convaincu que leur attitude face aux clubs restent négative, voyant dans la rave et la *free-party* un côté magique, libre et *underground*. Même si les clubs français ne sont pas comparables à ceux d'Angleterre ⁵⁴, il me semble que le milieu préventif s'intéresse peu à cet espace de fête.

L'exemple de l'association Canal J dans les discothèques Techno belges est un exemple permettant d'affirmer que la prévention en ces lieux est possible ⁵⁵. L'aventure que décrit Alain Vanthournhout est intéressante au sens où elle soulève de multiples questions. Dans un premier temps, on peut se demander pourquoi la prévention française ne daigne pas s'intéresser à la population des clubs alors qu'il y a une logique d'habitues mise en œuvre ? Autrement dit, le club, de par son caractère immobile, devient un lieu où les individus prennent leurs repères et ont une conduite festive imprégnée d'un espace qu'ils connaissent, qui ne change pas ; les raves n'offrent pas cette possibilité de suivre l'évolution des individus au fil du temps. De plus, les *flyers* ont tendance à véhiculer une idéologie selon laquelle le message préventif s'adresse au milieu Techno dans son intégralité. Or, comme le montre A. Vanthournhout, les *flyers* ont du être repensé afin de répondre aux attentes du public club : « *C'est ce que nous ressentions à la lecture des flyers de 'Techno Plus' à Paris. Ils ne reprenaient que les conseils d'une consommation à moindre risque* » ⁵⁶. Enfin, et c'est sans doute ce qui est le plus en débat actuellement au sujet de la réduction des risques, on peut s'interroger sur l'impact du message préventif véhiculé dans un cadre où les individus pensent avant tout à s'amuser et qu'une substance est déjà en action lorsque celui-ci est délivré.

⁵⁴ : les clubs anglais comporte un espace *chill-out* au sein même de leur structure.

⁵⁵ : Vanthournhout A., *Techno, rêves... et drogue ?*, Bruxelles, Ed. de Boeck Université, 2001, 223 p.

⁵⁶ : Vanthournhout A., *opus cité*, p. 94.

LES MEDIAS

« Les malaises sociaux n'ont une existence visible que lorsque les médias en parlent, c'est à dire lorsqu'ils sont reconnus comme tels par les journalistes. (...) Les malaises ne sont pas tous également 'médiatiques' et ceux qui le sont subissent inévitablement un certain nombre de déformation dès qu'ils sont traités par les médias car loin de se borner à les enregistrer, le champs journalistique leur fait subir un véritable travail de construction qui dépend très largement des intérêts propres à ce secteur d'activité »

Champagne P., « La Vision médiatique », *La Misère du Monde*, Paris, Ed. du Seuil, 1993, p.61

I. PAR OU COMMENCER ?

Mener une analyse de la Presse écrite est un véritable défi méthodologique pour l'anthropologue, moins habitué que l'historien au travail des archives. Plusieurs questions m'ont envahi l'esprit, semant le trouble quant à la manière d'approcher les phénomènes Techno et Ecstasy : comment rechercher des articles sur l'Ecstasy en sachant qu'elle est souvent synonyme de MDMA et que cette molécule a été découverte en 1913 ? Comment rendre compte de l'ensemble des Fêtes Techno en sachant que la « rave » est davantage objet de fascination que les discothèques issues des années 1970 avec la vague Disco ?

Face à une tâche titanesque et à un manque de temps pour cette étude, j'ai limité mes recherches à l'Internet. La méthode comporte à la fois des avantages et des inconvénients. Dans un premier temps, j'ai utilisé les moteurs de recherche présents dans les sites de la Presse (souvent dans la rubrique « archives ») : en tapant les mots « Techno » et « Ecstasy », j'ai pu récolter quelques articles, les résultats pouvant largement dépasser mes attentes (le terme « Techno » par exemple ne donnait des réponses que sur la « **technologie** », les « **technocrates** » ; le terme « Ecstasy » quant à lui renvoyait à des titres d'albums en anglais, à des métaphores journalistiques (« un film dopé à l'ecstasy » ...). La limite de cette méthode est temporelle car les archives remontent rarement au-delà de l'année 1996 (date où l'Internet a fait sa révolution en France) ; certains sites de Presse renommés (tel le Monde) ont fait de leurs archives un espace payant.

Dans un second temps, je me suis inscrit à des revues de Presse qui permettent de recevoir chaque jour via *e-mail*, des articles triés selon des mots-clés : mes revues se concentraient autour des mots-clés « Techno » et « Ecstasy ». Cette méthode m'a permis de recevoir des articles de plusieurs horizons (Presse locale, nationale, magazine) mais aussi de n'importe quel horizon (des sites Internet gay, médicaux, musicaux, sportifs). Les dépêches AFP font également parties de cette approche méthodologique.

Dans troisième temps, j'ai consulté les archives de la Presse Lyonnaise à la bibliothèque municipale de la Part-Dieu. Le choix de cette Presse n'est pas un hasard car Lyon a longtemps été considéré comme l'épicentre de la répression des raves et du milieu Techno en France avant de s'étendre à l'échelle nationale. Dans un même temps, des amis n'ont pas hésité à m'envoyer les articles qu'ils trouvaient au hasard de leurs lectures sur le sujet de mon étude : certains internautes m'ont donné des références et l'accès à des articles payants (grâce à leurs réseaux de relations).

II. FETES TECHNO : SENSATIONALISME ET DRAMATISATION

A. Titres des articles et « méthodes » journalistiques

La plupart des articles ayant pour sujet les Fêtes Techno insiste sur un effet dramatique dans leur description de l'événement : les titres sont imprégnés d'images, de métaphores ou de termes connotés de manière négative par la société ; la vision journalistique de la Fête est souvent partielle, c'est à dire qu'ils ne s'intéressent pas à l'ensemble de ce qui constitue le festif mais seulement à certains éléments stéréotypés (la drogue, l'écologie...).

Pour qualifier un titre de négatif, neutre ou positif, il faut regarder à quoi se rapporte la Fête Techno décrite. Le négatif véhicule l'image de la Drogue (« Le Transbo désintoxiqué », « Rave d'une nuit d'ecsta »), l'opposition à la Norme (« Entraves à la « rave », « Rave clandestine : plus de 1500 jeunes à Kervent ») et la mise en scène d'un fait divers (« En plein été, un étudiant nantais laisse sa vie dans un « free-partie » », « Bourg : la rave tourne au cauchemar »). Il est à noter aussi l'importance des métaphores qui donnent un titre à double tranchant (« Je transe donc je suis », « dans rave, il y a rêve... », « Fin de rave à Marigny ») : l'insistance sur le caractère psychanalytique de l'événement fait de la rave une frontière entre la folie et la raison (« les folles nuits de Suèvres »). Les titres positifs quant à eux s'apparentent soit à un parti-pris pour le milieu Techno (« Les raves de Lyon ne sont des navets »), soit à l'utilisation d'un vocabulaire festif (« Microsoft paye les consos », « Marigny : une rave plutôt « cool » »).

Il est légitime de parler d'une diabolisation des Fêtes Techno par les journalistes au regard de leur vision réductrice de la fête. Les titres étant une accroche du lecteur, j'ai souvent été surpris de constater qu'un titre d'apparence positive cachait une description à la fois partielle et négative de l'évènement. La différence entre une vision réductrice ou entière tient au fait de ce que décrit le journaliste. En effet, j'ai noté deux approches « méthodologiques »

distinctes. La plus utilisée est l'observation participante qui fait du journaliste un participant de la fête à part entière. On retrouve alors dans la description les composantes de la Fête (dancefloor, stands, prévention) et de sa périphérie (actions policières, zoom arrière pour donner un plan large).

« Vers 23h30, les premiers ravers arrivent ; Heko a pris les platines dans la grande salle, qui commence à s'agiter. Puis Agoria place quelques vinyles efficaces : les premiers cris surgissent dans le public, le dancefloor se remplit. Petit tour dehors, qui confirme que l'ecstasy est démodé dans ces fêtes. Un mec tentera bien de me refourguer ses love symboles, réputés superbons (...). Dans la foulée, je ne résiste pas au plaisir d'aller tester la fouille : les agents de sécurité sont en général toujours prompt à gâcher une soirée. Ici ça reste courtois mais c'est plus que minutieux : 2 mn de plus et j'atteignais l'orgasme ! Keep Smiling a installé son stand. Cette association vise avant tout l'information et distribue tracts et revues expliquant les effets et les risques de chaque produit. »⁵⁷.

La seconde manière de décrire un événement consiste soit à recueillir des témoignages auprès des services de police ou des personnes encore présentes sur les lieux (le journaliste investissant le terrain après la survenue d'un incident), soit à errer sur les lieux de la Fête alors qu'elle s'achève : il y a un important effet de décontextualisation à signaler ici puisque l'arrivée tardive sur les lieux offre un panorama différent (la nuit ne recèle pas autant de magie que le jour) : pour rendre compte de l'événement, le journaliste doit bricoler un article avec les derniers éléments restants (derniers participants, détrités sur le sol...). L'article qui suit va même jusqu'à « interpréter » une Fête deux semaines après qu'elle ait eu lieu.

« Il y a deux semaines, à Bourron-Marlette, un millier de ravers se sont donnés rendez-vous dans un hangar désaffecté. Outre les incidents entre force de l'ordre et jeunes, qui se sont soldées par des interpellations (six jeunes comparaîtront devant le tribunal correctionnel pour violence sur agents), les participants ont laissé des traces de leur passage et surtout de leur occupation pendant la rave-party. Des recharges d'air comprimé servant à gonfler des ballons de baudruche pour inspirer de la fumée sont éparpillés un peu partout. Quant aux prospectus, ils laissent songeur. En guise d'introduction, on peut lire : « Douze précautions d'emplois pour limiter les risques ». La suite est une liste de conseil pour se droguer tout en limitant les dégâts (...). Ces prospectus ont-ils une vocation de prévention ou d'incitation ? La frontière entre les deux est pour le moins très floue. » Autant prendre ses précautions et connaître les trucs pour éviter d'être contaminé par l'hépatite ou le sida confie John, un

⁵⁷ : Broquet S., « Les Raves de Lyon ne sont pas des navets », *Lyon Capitale*, 13 mai 1998.

*habitué des rave-parties. « La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui » poursuit le jeune homme qui reprend un leitmotiv d'une asso de raves »*⁵⁸.

On voit donc ici que les Fêtes Techno sont toujours sujettes à de forts stéréotypes (« tous des drogués ») et que les journalistes ne vont pas toujours sur les lieux au moment où se déroule la Fête. Il paraît évident qu'un article donne une vision positive ou négative de ces rassemblements en fonction de l'engagement du rédacteur dans la soirée. Certains journalistes sont aussi présents le jour J mais se limitent à la périphérie de la Fête Techno, ce qui donne un article rédigé à la manière d'un plan serré avec une description limitée à ce qui surgit dans le champ de l'objectif : il paraît alors difficile d'avoir des écrits évoquant la danse et la musique Techno fortement concentrées au cœur de la Fête.

B. Paroles d'Hommes : mise en scène du drame social

Les témoignages récupérés par les journalistes permettent de comprendre la direction qu'ils donnent à leurs écrits. J'ai relevé quatre types de personnes ayant droit à la parole : l'équipe Techno, la Norme, la Science, et l'Opinion commune. L'équipe Techno est très largement sollicitée, ce qui laisse à penser que les journalistes s'intéressent au sens de la Fête dans les discours de ceux qui la pratiquent. Mais en regardant ces témoignages (pour ne pas dire ces citations) à la loupe, on relève que les discours mis en avant sont davantage un droit de parole pour justifier des pratiques déviantes (la drogue, l'illégalité de la fête) ; dès lors la parole de l'équipe Techno se mêle à celle de l'équipe des Opportunistes, notamment la Norme, ce qui a pour effet de discréditer les dires issus du milieu Techno. Agir en ce sens, c'est réduire les participants aux Fêtes Techno à des inconscients, des irresponsables, et renforcer l'image de la Fête Techno comme conflit générationnel ou période féconde à la crise d'adolescence. Voici un exemple relevé dans *Paris Match* qui montre comment les interventions de l'équipe Techno sont comprises comme des actes de folie (les expressions « pétage de plombs », « orgie » ont un double sens : dans la bouche de l'équipe Techno, elles renvoient au plaisir festif par des métaphores excessives pour montrer l'intensité des émotions ressenties ; pour le journaliste, elles renvoient à la Drogue qui fait dérailler l'esprit et qui se consomme abusivement).

« En semaine, on ne fume que des joints mais les week-ends, c'est pétage de plomb » (Equipe Techno).

« En teuf, on se sépare même si on arrive ensemble (...). C'est l'orgie là-bas. Chacun fait son truc, voit ses potes et on se retrouve plus tard » (Equipe Techno).

⁵⁸ : Guerrier M.-L., « Drogue dans les raves-parties », *La République de Seine-et-Marne*, 21 février 2000.

« Il est temps de réagir (...). Avec la chaleur, les groupes électrogènes, l'absence d'eau potable (...) les risques sanitaires et d'incendie étaient préoccupants » (Norme).

« Il a fallu que notre fils meure pour qu'on mette fin à cette décadence. Il faut arrêter de se leurrer. Ce ne sont pas des rave-parties mais des drogue-parties » (Opinion commune)⁵⁹.

Cet exemple permet de mieux comprendre la place qu'occupe la Norme dans le droit de parole : elle réintroduit automatiquement, de part son intervention, un caractère déviant de la manifestation en cours ; autrement dit, il semble que les Fêtes Techno soient incapables d'exister sans présence de la Norme, qu'il s'agisse de soirées officielles ou clandestines. Lorsqu'on arrive à tomber sur des discours de l'équipe Techno exprimant le plaisir festif, la Drogue reste présente dans leur propos (il est à noter que le journaliste ne mentionne pas toujours la question qui a suscité la réponse) : cela laisse croire au lecteur ne connaissant pas les Fêtes Techno qu'une Fête sans drogue, ça n'existe pas et que la participation sans usage de Drogue est suspecte.

Il faut enfin insister sur les critères de choix journalistiques en matière de droit de parole donné. En effet, comme je l'ai remarqué précédemment, le terrain n'est pas toujours de rigueur concernant la récolte des faits, ce qui permet d'affirmer que les témoignages recueillis ne sont pas forcément représentatifs de l'équipe Techno. De plus, la puissance musicale ne permet pas de récolter la parole au cœur de la Fête, ce qui renvoie le discours de l'équipe Techno à la seule périphérie de la Fête. Aussi, j'ai noté que l'Opinion commune est davantage mobilisée pour les Fêtes à caractère illégal (*free-party*, *teknival*) : cela ne peut que renforcer une tonalité dramatique de la part du journaliste qui font appel aux fantasmes et à l'imaginaire collectif.

C. Approches stéréotypées de Fêtes Techno et de la Drogue

Les journalistes focalisent davantage leur attention sur les fêtes « underground » que sur les fêtes légales. Je n'ai pas trouvé un seul article décrivant l'ambiance d'un club Techno, seulement quelques-uns qui mentionnent le nom de grandes discothèques parisiennes fermant leurs portes pour trafic et usage de drogue. On peut émettre deux hypothèses quant à ce silence sur les fêtes Techno légales :

- La presse écrite est davantage attirée par le sensationnel et donc, décrire l'ambiance d'un club, qu'il soit Techno ou pas, apparaît comme banal puisque intégré dans la

⁵⁹ : Prinvault E., « En plein été, un étudiant nantais laisse sa vie dans une free-party », *Paris-Match*, 24 août 2000.

société et bénéficiant de la reconnaissance de la Norme. Cela va dans le sens de ce qu'explique Jean-Noël Kapferrer : « *les évènements les plus anodins, à partir du moment où ils s'écartent un temps soit peu de la routine et de l'habitude, ont toutes les chances d'être retenus pour le journal. Le titre de l'article a pour tâche de résumer de façon synthétique et surprenante l'inattendu de relaté. Par exemple, aujourd'hui 'un chien mord un homme' n'est pas une grande nouvelle. Ce qui est une grande nouvelle, c'est le titre 'un homme mord un chien' »*⁶⁰.

- La non-présence des journalistes dans les milieux officiels relève d'une logique politique consistant à nier l'usage de Drogue dans ce type d'établissement. En effet, il apparaît paradoxal de parler de la consommation de Drogue et/ou de la rupture avec le quotidien qui sont autant d'arguments légitimant les actuelles actions policières envers les *free-parties* et les *teknivals*.

Concernant les drogues citées par les journalistes, l'Ecstasy est mise en avant comme la Drogue des Fêtes Techno. Parmi les autres drogues citées, on trouve le LSD, les Amphétamines le Protoxyde d'Azote, la Cocaïne, la Kétamine et le Cannabis. Si l'Ecstasy, le LSD et les Amphétamines sont mentionnés tant pour les Fêtes légales qu'underground, il n'en va pas de même du Protoxyde d'Azote, de la Cocaïne, de la Kétamine et du Cannabis qui sont uniquement mentionnés pour les Fêtes clandestines. Cela peut s'expliquer par le fait que le mouvement « *underground* » se fonde sur une idée de liberté, celle-ci rendant l'usage de Drogue plus visible que dans n'importe quel autre type de fête Techno. Néanmoins, cet acharnement sur la *free* et le *teknival* comme « supermarché de la Drogue » cache les pratiques en milieu légal : les consommations en ces lieux ne peuvent pas s'afficher en raison des risques pris de se faire prendre dans un cadre où l'usage de Drogue est prohibé à l'entrée (écriteau « *no drugs* », fouille...). Il va de soi que le Cannabis se repère très vite à son odeur et devient donc difficile à dissimuler. Il n'en va pas de même pour ce qui se « gobe » ou s'injecte.

III. ECSTASY : DISCOURS SOUS CONTROLE MEDICAL ET POLITIQUE

A. Le discours des Experts

L'Ecstasy est un stupéfiant : rappeler le statut juridique de cette substance donne les moyens de comprendre pourquoi le champs médiatique ne peut pas mettre en avant un discours basé sur une approche personnelle du produit ; la loi du 31 décembre 1970

⁶⁰ : Kapferrer J.-N., *Rumeurs*, Paris, Ed. du Seuil, 1995, p. 61.

condamnant tout propos incitateur, les journalistes se doivent de peser leurs mots. Autrement dit, le sujet ne pouvant pas faire l'objet d'enquêtes de terrain, contrairement aux Fêtes Techno, faire appel aux experts apparaît comme incontournable. En agissant de la sorte, les Médias abolissent (presque) totalement le discours des consommateurs. Cette logique répond à la loi de 1970 qui considère tout « drogué » comme un délinquant ou un malade : il serait insensé de donner la parole aux Ecstasiés considérés comme des personnes malhonnêtes, incapables de maîtriser leurs pulsions ou de formuler un discours objectif de leur pratique. Cela pose à mon sens un problème éthique : qui est le plus à même de parler d'Ecstasy si ce n'est celui qui l'expérimente ? En quoi l'Ecstasié n'est-il plus un Homme capable de penser ?

Il serait faux de dire que les consommateurs d'Ecstasy n'ont jamais la parole dans les articles de Presse. Néanmoins, cette parole n'est jamais détachée du discours des experts. C'est ainsi que les propos des Ecstasiés font parfois l'objet d'une dévalorisation : la parole est alors entendue pour être ensuite déconstruite par les experts, ces derniers tendant à montrer la naïveté du discours des premiers. Aussi, il arrive que des consommateurs soient les seuls à parler dans un article de Presse : pour autant, leur discours reflète celui des experts, au sens où le journaliste oriente les réponses des interviewés (questionnements sur les dangers de l'Ecstasy bien plus que sur le sens profond de la consommation) et en censure d'autres (notamment celles faisant référence au plaisir et au bonheur des expériences). Finalement, les journalistes ne véhiculent que des propos « politiquement corrects », ce qui réduit considérablement la réalité de l'Ecstasy.

B. Les Experts : qui sont-ils ?

Deux membres de l'équipe des Opportunistes endossent le rôle d'expert dans le champs médiatique.

1. Les sciences « médicales »

Les sciences « médicales » se caractérisent par toutes les disciplines concourant à montrer les dangers de l'Ecstasy, notamment au niveau du cerveau avec les récentes découvertes en matière de neurotoxicité ⁶¹. Les articles prennent alors l'allure d'un condensé d'effets pharmacologiques et cliniques de l'Ecstasy. L'accent est mis principalement sur les effets néfastes à court et moyen terme sur le corps et le psychisme du consommateur. Il est intéressant de noter ici que la plupart des rédacteurs de ces articles

⁶¹ : chaque prise d'Ecstasy (MDMA) détruit des neurones dans le cerveau ; personne ne sait réellement quelles sont les conséquences de cette destruction à long terme.

sont des scientifiques : cela renforce l'idée que le discours sur l'Ecstasy n'est pas à la portée de tout le monde. Beaucoup de titres d'articles renvoient à la notion de « danger » : « *Les Dangereux voyages de l'ecstasy* », « *Ecstasy : substance à risque* », « *Des Risques élevés de neurotoxicité* ».

Le danger peut alors amener le journaliste sur les pentes de la dramatisation sociale, de la tragédie inévitable représentée par la mort du personnage qui s'aventure dans l'expérience « ecstasique » ; le titre du *Nouvel Observateur* « *Ecstasy, drogue mortelle* » renvoie davantage à la fantasmagorie du journaliste qu'aux réalités scientifiques sur l'Ecstasy⁶². On a donc d'un côté l'Ecstasy comme Drogue qui « explose » les neurones du cerveau derrière le discours sur la neurotoxicité ; d'un autre côté, l'Ecstasy est « *le poison des neurones* », ce mal qui s'achève par une mort annoncée. Ce genre d'articles ne permet pas de répondre à la question du pourquoi les individus consomment une Drogue dangereuse comme l'Ecstasy : les journalistes favorisent l'image de l'Ecstasié pris dans l'engrenage de la Folie, d'un Homme ayant perdu toute sa Raison pour avoir conscience de ses faits et gestes.

2. La Norme

La Norme renvoie à toute personne chargée d'appliquer les lois en matière de stupéfiants. J'ai relevé dans la Presse écrite énormément d'articles, généralement sous forme de brèves, relatant les actions policières et les procès de Justice centrés sur l'Ecstasy. Les statistiques deviennent alors un apanage journalistique pour montrer les quantités saisies (souvent en terme de « prise record »), la hausse des saisies ou des interpellations (renforçant l'idée de fléau), les sanctions pour trafic et/ou possession de stupéfiants... On a affaire à une véritable fascination médiatique pour la Norme, ce qui ne va pas sans produire une stigmatisation s'illustrant au travers de la lutte entre le Bien (la Norme) et le Mal (l'Ecstasié).

Cette mise en scène répressive dans la Presse permet de comprendre la faible place accordée à la réduction des risques dans les articles, du moins une présence reflétant davantage les problèmes éthiques plutôt qu'une réelle réponse au problème des drogues. La prévention de l'Ecstasy, illustrée par le *Testing*, devient une polémique lorsqu'elle se heurte à la loi en vigueur. Alors que *L'Humanité* titre en janvier 2000 « *Des Tests pour la pilule de l'amour* », le *Figaro* de juin 2000 condamne les propos de Jack Lang à ce sujet, propos perçus comme une incitation à la consommation. Médecins du Monde sont un véritable bouc-émissaire pour les journalistes se plaisant à relater leurs échecs, notamment pour une

⁶² : selon l'INSERM, il existe très peu de cas ayant eu pour cause la simple prise d'Ecstasy → INSERM, *Ecstasy* (« *Des Données biologiques et cliniques aux contextes d'usage* »), Paris, Ed. INSERM, 1997, 345 p.

présence lors de la Techno Parade : ce genre d'articles traduit en général la position politique du journal où ils paraissent.

3. Synthèse du discours des Experts

Autant du côté scientifique que du côté de la loi, l'Ecstasy est étiquetée en tant qu'incarnation du Mal, d'où un effet de « panique morale » suscité chez le lecteur de ces articles. Ne montrer que les dangers et la déviance occasionnés par l'Ecstasy ne peut qu'amener certains journalistes à parler de cette substance en terme de « fléau social » : « *La Déferlante des drogues chimiques* », « *Lyon sous ecstasy* » sont autant d'articles de Presse conférant à l'Ecstasy l'image d'une épidémie.

C. L'Ecstasy comme redéfinition de la société française

L'Ecstasy est considérée par le champs médiatique comme une sorte de nouvelle maladie chimique qui fait peur et dont personne, pas même les experts, n'est à même de comprendre et de contrôler. Cette nouveauté agit comme un perturbateur de l'ordre social, à l'instar de certaines Fêtes Techno, et cristallise l'attention médiatique qui y trouve l'explication aux maux de notre société. L'Ecstasy, en recouvrant ce statut, amène à des interrogations reprises par les journalistes : ces derniers tentent d'y répondre afin de rassurer l'Opinion publique angoissée. Ces questionnements au sujet de l'Ecstasy sont davantage présentes dans les magazines « populaires » ou la Presse de vulgarisation scientifique, ce qui traduit l'idée que l'Ecstasy est devenu un véritable phénomène de société.

1. « *Ecstasy : danser à mourir ?* »⁶³

Cette question renvoie directement à la drogue assimilée aux Fêtes Techno. L'article a tendance à montrer non pas les dangers propres à l'Ecstasy mais bien plus ceux de la prise d'Ecstasy dans un tel contexte. On a affaire ici davantage à une réponse journalistique en matière de réduction des risques (éviter l'hyperthermie, la déshydratation) qu'à une vision répressive et diabolique de l'usage d'Ecstasy. Le discours des consommateurs est mis en interaction avec le discours scientifique, ce qui donne un certain réalisme à l'article et une volonté d'objectivité de la part du journaliste qui se veut neutre sur la question.

⁶³ : « *Ecstasy : danser à mourir ?* », *L'Itinéraire, Journal de rue de Montréal*, octobre 1997.

2. « Et l'ecstasy dans tout ça ? »⁶⁴

Cet article montre que l'Ecstasy, en tant que produit « nouveau », est une Drogue dont la société connaît assez peu de choses. La question reflète à elle seule l'ignorance et le besoin d'information de l'Opinion commune au sujet de l'Ecstasy. La réponse du journaliste se veut militante, luttant contre les généralités (l'équation Techno/Ecstasy) et les stéréotypes (le *Testing* est un outil de prévention avant tout) : ce discours s'inscrit en marge de celui véhiculé par la Norme.

3. « L'Ecstasy est-il la nouvelle bière du samedi soir ? »⁶⁵

Cette question renvoie à l'idée d'une banalisation de l'usage d'Ecstasy, banalisation assez importante pour permettre la comparaison avec l'alcool chez les jeunes sortant les week-end dans un cadre festif : ici, on voit que la substance est beaucoup plus tolérée que ne le laisse penser les articles mettant en scène les experts. La réponse des journalistes tend néanmoins à faire la différence entre l'alcool et la drogue, bien plus au niveau de la pureté que sur le plan pharmacologique.

D. Conclusions

Les derniers articles sur l'Ecstasy en ma possession datent de juillet 2001 : ils mettent en avant l'évolution des discours au niveau de l'Ecstasy, transformant les questionnements en affirmation. Dans « *Les Psychotropes appartiennent à l'histoire de l'humanité* », le journaliste s'entretient avec le couple Shulgin, considéré comme les parrains de l'Ecstasy. Les propos montrent que notre société s'est trompée de discours au sujet des drogues : plutôt que de les condamner, il faut essayer d'en chercher le bon côté, d'éviter la dramatisation sociale. L'article exprime bien le fait que la Drogue est moins un problème de société qu'un problème de traitement envers les drogues.

« *L'Ecstasy, drogue du XXI^{ème} siècle* »⁶⁶ est un petit article issu d'une thématique sur l'économie souterraine des *free-parties*. Néanmoins, j'ai trouvé ce titre intéressant au sens où l'Ecstasy est annoncée comme une Drogue du Futur, et rejoint alors les espoirs placés dans les médicaments psychotropes qui lavent les maux de nos sociétés. Même si le terme « drogue » reste présent dans le titre, celui-ci renvoie à l'idée que l'Ecstasy se mêle au

⁶⁴ : Reynard F., « *Et l'ecstasy dans tout ça ?* », *Le Nouvel observateur*, n°1751, 1998.

⁶⁵ : Haro S. de et Grivot N., « *L'ecstasy est-il la nouvelle bière du samedi soir ?* », *Max Magazine*, septembre 2000.

⁶⁶ : « *L'ecstasy, drogue du XXI^{ème} siècle* », *Aujourd'hui*, 21 juillet 2001.

quotidien pour devenir la Drogue de la communication sociale contre l'individualisme destructeur qui pèse à l'heure actuelle sur la conscience collective.

Les articles utilisés pour cette analyse de la Presse écrite

Les Fêtes Techno

- **Tran D.-S.**, « *Le Transbo désintoxiqué* », *Le Progrès*, 24 mars 1994.
- **Pereira A.**, « *Entraves à la rave* », *Le Monde* (« édition Rhône-Alpes »), 15 juin 1995.
- **D. S.**, « *Les Ravers préfèrent le Banana Split* », *Le Nouvel Observateur*, n°1693, 1997.
- **B. Y.**, « *Je transe donc je suis* », *Le Nouvel Observateur*, n°1759, 1998.
- **Broquet S.**, « *Les Raves de Lyon ne sont pas des navets* », *Lyon Capitale*, 13 mai 1998.
- « *Finistère : accident mortel lors d'une rave-party* », *L'Humanité*, 18 mai 1998.
- **Arteta S.**, « *Microsoft paye les conso* », *Libération*, 12 février 1999.
- **Bara G.**, « *La Potion des frères chimiques* », *L'Humanité*, 15 octobre 1999.
- « *Les Folles nuits de Suèvres* », *La Nouvelle République du Centre-Ouest*, 2 mai 2000.
- **Prinvault E.**, « *En plein été, un étudiant nantais laisse sa vie dans une free-party* », *Paris-Match*, 24 août 2000.
- **Leroy O.**, « *Bourg : la rave tourne au cauchemar* », *Le Progrès*, 23 octobre 2000.
- **Homer S.**, « *Dans rave, il y a rêve...* », *L'Humanité*, 27 décembre 2000.
- « *Rave clandestine : plus de 1.500 jeunes à Kervent* », *Le Télégramme*, 23 mars 2001.
- **Garrivier E.**, « *Rave sauvage près de Roanne* », *Le Progrès*, 9 avril 2001.
- **Blecher L.**, « *Fin de rave à Marigny* », *Libération*, 1 mai 2001.
- « *Marigny : une rave-party plutôt 'cool'* », *La Voix du Nord*, 2 mai 2001.
- « *Le Jeu de piste échoue dans l'Aveyron* », *Le Télégramme*, 15 juillet 2001.
- « *Fête libre dans l'Aveyron* », *La Nouvelle République du Centre-Ouest*, 16 juillet 2001.
- « *Rave d'une nuit d'ecsta* », *L'Alsace*, 23 juillet 2001.
- « *600 teufeurs dans les bois de Saint-Prix-en-Morvan* », *Le Bien Public*, 23 juillet 2001.

L'Ecstasy

- **M.C.**, « *L'ecstasy, une drogue en vogue* », *Le Progrès*, 21 février 1996.
- **M.C.**, « *Les Dangers de l'ecstasy* », *Le Progrès*, le 14 mai 1996.
- « *Lyon sous ecstasy* », *Lyon Mag'*, 5 JUIN 1996.
- **Benoist A.**, « *les Dangers affichés de l'ecstasy* », *Lyon Figaro*, 20 juillet 1996.
- « *Le Poison des neurones* », *Sciences et avenir*, n°604, 1997
- « *Les Dangereux voyages de l'ecstasy* », *L'Alsace*, 11 mars 1997.
- « *La Planète des amphétamines* », *L'Alsace*, 11 mars 1997.
- **Woehl A.**, « *Ecstasy : substance à risque* », *L'Alsace*, 27 mars 1997.
- « *Ecstasy : danser à mourir ?* », *L'itinéraire, Journal de rue de Montréal*, octobre 1997.
- **Vincent J.**, « *Aucune drogue n'est aussi dangereuse* », *Sciences et avenir*, n°617, 1998.

- **Reynard F.**, « *Et l'ecstasy dans tout ça ?* », *Le Nouvel observateur*, n°1751, 1998.
- « *Ecstasy, drogue mortelle* », *Le Nouvel observateur*, n°1755, 1998.
- « *Les Dangers de la consommation d'ecstasy* », *L'Humanité*, 17 février 1998.
- « *Ecstasy : des consommateurs bien insérés* », *L'Alsace*, 17 février 1998.
- **Bonnefis S.**, « *A propos de l'ecstasy* », *Libération*, 24 avril 1998.
- « *Ecstasy et amphétamines, phénomène de mode et lutte n°1* », *L'Alsace*, 10 juin 1998.
- **Josselin J.-F.**, « *Voici Fr...D...Ric Beigbeder !* », *Le Nouvel Observateur*, n°1798, 1999.
- **Pliskin F.**, « *Contrôle positif* », *Le Nouvel Observateur*, n°1800, 1999.
- **Garde S.**, « *Jean-Pol Tassin : des risques élevés de neurotoxicité* », *L'Humanité*, 8 avril 1999.
- « *La déferlante des drogues chimiques* », *Le Nouvel Observateur*, n°1837, 2000.
- « *Drogues de synthèse : et pourtant Johann aimait la vie* », *Le Nouvel Observateur*, n°1843, 2000.
- **Homer S.**, « *Des tests pour la pilule de l'amour* », *L'Humanité*, 8 janvier 2000.
- « *Propos de J. Lang sur l'ecstasy : graves et condamnables* », *AFP*, 22 juin 2000.
- **Lemoine F.**, « *Lang conseille l'ecstasy de qualité* », *Le Figaro*, 22 juin 2000.
- « *Les Nouvelles drogues déferlent sur notre continent* », *Le Républicain Lorrain*, 4 août 2000.
- **Haro S. de et Grivot N.**, « *L'ecstasy est-il la nouvelle bière du samedi soir ?* », *Max Magazine*, septembre 2000.
- **Haro S. de**, « *Les Psychotropes appartiennent à l'histoire de l'humanité* », *Libération*, 28 et 29 juillet 2001.
- « *L'ecstasy, drogue du XXI^{ème} siècle* », *Aujourd'hui*, 21 juillet 2001.

LA SCIENCE

I. LA SCIENCE : UNE APPROCHE INTERESSEE ?

Cette partie cherche avant tout à rendre compte des avancées de la Science sur le sujet « Techno » et « Ecstasy » : Qu'est-ce qui intéresse les scientifiques ? Comment approche-t-on la Techno et l'Ecstasy ? Les typologies et les études sur les consommateurs seront étudiées dans le chapitre suivant sur un mode comparatif. Ici, ce sont davantage les approches particularistes qui seront explicitées : la Techno est aux Sciences Humaines et Sociales ce que l'Ecstasy est aux sciences « Médicales ».

A. La Techno

1. Problèmes définitionnels

Dans mes travaux précédents, j'ai montré que le terme « Techno » recouvre différents sens ⁶⁷. La « Techno » est avant tout l'ensemble des styles musicaux comportant des sons électroniques. Cette catégorie regroupe des styles très hétérogènes pouvant aller de l'Ambiant (absence ou peu de rythmique) à la Drum 'n' Bass (utilisation très poussée de la rythmique à base de roulements). La « Techno » renvoie aussi à un genre musical né à Détroit à la fin des années 1980 : c'est le fameux « boom-boom » décrié par les réfractaires à cette nouvelle musique. Enfin, la « Techno » est un ensemble dépassant largement le cadre musical pour s'étendre à l'artistique et au culturel : créations vestimentaires, arts plastiques, courant littéraire de la science-fiction ; c'est dans cette optique que le courant post-moderniste a développé la notion de *cyberculture*, cette « culture » cybernétique basée sur la technologie et l'univers de la science-fiction. Néanmoins, je rejoins l'idée d'Emmanuel Grynszpan selon laquelle il n'existe pas une définition singulière de la « Techno : « *Définir la techno, c'est faire une somme des nombreuses définitions qu'en donnent les musiciens, le public, les journalistes et, depuis peu, les universitaires. Ces définitions sont parfois assez divergentes. La techno, comme le rock, n'a pas de chef de file qui puisse faire autorité. C'est un mouvement bien trop vaste géographiquement et temporellement pour qu'une unité puisse l'homogénéiser* » ⁶⁸.

2. Etudes des Fêtes Techno

Le terrain le plus fécond jusqu'à nos jours pour étudier la « Techno » reste celui des Fêtes. De 1995 ⁶⁹ à 2002 ⁷⁰, les chercheurs investissent, vivent collectivement et

⁶⁷ : Beauchet A., *opus cité*, 2000, p. 12.

⁶⁸ : Grynszpan E., *Bruyante Techno*, Nantes, Ed. Mélanie Sèteun, 1999, p. 18.

⁶⁹ : Hampartzoumian S., « *L'Interprétation des raves* », *Dixit*, mai 1995, p. 22.

⁷⁰ : Racine E., *Le Phénomène Techno*, Paris, Ed. Imago, 2002, 213 p.

émotionnellement l'aventure festive. Il ressort de ces expériences une intense ethnographie de la fête : s'informer d'un événement, l'aventure pour trouver le lieu de fête, l'ambiance de la manifestation (lumières, sons, convivialité), la confrontation au monde des drogues, le retour à la vie quotidienne. En six ans, le discours scientifique a évolué, passant du terme de « rave » à celui de « *free-party* ». Néanmoins, ces études soulèvent toutes des questions fondamentales, notamment en terme d'approche méthodologique et de définition de concept.

On peut se demander ce qu'est une Fête Techno. Stéphane Hampartzoumian répond à la question « qu'est-ce qu'une rave ? » en distinguant quatre composantes : « un lieu », « une musique », « une drogue » et « une communauté émotionnelle » ⁷¹. C'est l'emploi du singulier ici qui constitue un problème à mon sens. L'auteur renvoie directement à la notion de « *House Nation* », cette unité fictive que l'équipe Techno dresse en réponse aux attaques extérieures. Il est donc nécessaire de rappeler ici que la rave renvoie à des lieux (naturels ou conventionnels), des musiques (An-Ju distingue dans son ouvrage huit genres Techno ⁷²), des drogues (si l'Ecstasy a été érigée en symbole ou stigmaté de la Fête Techno tant par les médias que les Ecstasiés, il faut penser que le Cannabis est de loin la drogue la plus humée dans les soirées) et des communautés émotionnelles (la *Spiral Tribe* a laissé place à une multitude de *sound-system* qui s'opposent et véhiculent des valeurs différentes).

Les chercheurs n'ont eu de cesse de focaliser leur attention sur la Fête clandestine. Ce choix est expliqué par diverses raisons. Pour Astrid Fontaine et Caroline Fontana, ces Fêtes traduisent un retour à l'état sauvage banni de notre société occidentale : « *La rave est une 'fête-transe', une expérience de 'sacré sauvage' au sens de Roger Bastide. La transe y est ludique, défoulement, vertige, ivresse, elle est non instituée, hors règles, spontanée* ». Renvoyer la rave aux cultures de la transe, c'est méconnaître que la transe est avant tout culturelle et qu'elle s'inscrit dans un système de représentation particulier : de la possession au chamanisme, en passant par l'extase, la transe est intimement liée au monde des esprits, de l'irréel. La « transe Techno » renvoie davantage à la Performance, à l'endurance au travers de la danse : n'est-ce pas là le propre des sociétés capitalistes d'être toujours le meilleur, le plus performant ? Je l'ai déjà montré auparavant, la « transe Techno » n'est qu'un vice de vocabulaire ⁷³ : elle renvoie davantage aux émotions (pour les Non Ecstasiés) et aux effets d'une substance psychoactive (Ecstasiés) qu'à une quelconque croyance mystique.

⁷¹ : Hampartzoumian S., *opus cité*, p. 12.

⁷² : An-Ju, *Techno*, Luçon, Ed. Hors-Collection, 1998, 79 p.

⁷³ : Beauchet A., « *La free-party : théâtre de la transe* », *Entre Raves et réalités*, Lyon, mémoire de Maîtrise d'ethnologie, Université Lumière – Lyon 2, 2000, p. 83-96.

Pour d'autres, la *free-party* renvoie à l'idée d'excès : « *En raison de la propagation flamboyante de ce mouvement et la curiosité qu'elle suscite, j'ai décidé de me rendre dans ces lieux où se dégage, à première vue, une extraordinaire euphorie. Mais en raison du caractère clandestin de la fête, les limites volent en éclat. L'ambiance est alors propice aux débordement général, aux 'concours de défonce'. C'est alors un climat éminemment mortifère qui peu à peu se dessine* »⁷⁴. Ici, c'est l'idée même de la clandestinité qui dégage une impression d'excès, ce qui traduit une autre idée latente à cette représentation des Fêtes Techno : la légalité efface toute possibilité de dépassement de ses propres limite et de défonce. Cette réalité n'est qu'un stéréotype lorsqu'on voit les actions que mènent des associations de prévention dans les clubs ou les raves légales. C'est oublier ici que les Fêtes Techno conventionnels, bien que limitée dans le temps, proposent la plupart de temps des *after* pour prolonger et pousser les participants à aller au-delà de leurs limites. C'est oublier aussi que la défonce n'est pas le propre d'un espace festif mais bien plus celui d'un choix individuel.

Il me semble plus pertinent de considérer la Fête Techno non pas sur le mode du légal et de l'illégal mais bien plus sur celui de la réunions d'individus sur de la musique Techno. Cela permet de ne pas s'enfermer dans une conception spatiale véhiculée par les membres de l'équipe Techno et qui d'ailleurs constitue pour eux un enjeu identitaire. Approcher les Fêtes Techno en définissant des espaces identitaires (clubs, rave ou *free-party*), c'est risquer de faire une étude engagée et de prétendre être à même de qualifier ce qui est « Techno » et ce qui ne l'est pas. Le fait de ne trouver aucune ethnographie du club, des parades Techno ou des lieux diffusant de la musique Techno est révélateur d'un parti-pris. Il faut considérer les Fêtes Techno dans leur format le plus simple : réunion d'individus sur de la musique Techno. Cela permet de comprendre que derrière les différentes identités revendiquées au sein de l'équipe Techno se cache une même logique : la reconnaissance et la distinction. Il ne faut pas non plus omettre l'importance de l'espace quant aux pratiques qu'il permet de mettre en œuvre. Ainsi, il paraît difficile dans un club de fumer du cannabis sans risquer de se faire repérer par les videurs : le club affiche « une tenue correcte exigée » et de telles pratique remettent en cause cette logique. Pour autant, le tri social qui se fait à l'entrée d'un club et qui est instauré aura tendance à se faire naturellement au sein d'une fête clandestine.

⁷⁴ : Piesen I., *Aspect de la régression dans la pratique festive de la « free-party », fête techno clandestine*, mémoire de maîtrise en psychiatrie clinique, Paris, 2001, p. 5.

B. L'Ecstasy

1. La molécule MDMA

Le postulat des sciences médicales pour toute étude de l'Ecstasy est de considérer la molécule de MDMA (3,4 MéthylèneDioxyMétAmphétamine) comme étant la forme pure de cette drogue. Synthétisée en 1912 par les laboratoires allemand Merck, les scientifiques ne s'y intéressent plus jusque dans les années 1960. Comme le montre Stéphane Rossi, des rumeurs continuent à circuler dans le champs scientifique aux sujet des utilisations de la MDMA : « *La légende urbaine veut que la firme allemande ait développé ce composé pour en faire un coupe-faim mais aucune description des utilisations possibles n'avait été présentée. Il s'agirait plus simplement d'un intermédiaire de synthèse. La société n'a jamais commercialisé cette molécule. Une autre légende urbaine veut que l'armée américaine ait testé la MDMA en 1953 comme sérum de vérité mais aucune preuve ne supporte cette théorie. L'histoire de l'ecstasy en tant que substance psychoactive récréative commence dans les années soixante avec les travaux d'Alexander Shulgin, diplômé en biochimie à l'Université de Berkeley puis chimiste pour la firme Dow chemicals* »⁷⁵.

En 1960, Alexander Shulgin s'intéresse à la MDMA et en fait l'apologie auprès des thérapeutes pour ses effets empathogènes⁷⁶ permettant d'entrer dans une interaction profonde avec les patients. Mais comme toute drogue, l'utilisation thérapeutique est bientôt détournée pour un usage récréatif, loin de toute sécurité médicale. Face au développement de ce deuxième type de consommation, notamment par les étudiants américains, la *Drug Enforcement Agency* (DEA) décide de classer la MDMA dans la classe la plus restrictive des stupéfiants, celle où tout intérêt scientifique et thérapeutique est interdit car trop risqué. Il est important de notifier ici que l'interdiction de la MDMA survient deux à trois ans avant l'explosion des *Acid-parties* : cela signifie que la consommation récréative existait bien avant les Fêtes Techno.

La fin des années 1980 voit la diffusion de la MDMA à toute l'Europe, notamment en parallèle des raves-parties : l'équation Techno/Ecstasy est alors mis en avant par la scène médiatique et politique. Face à cette diffusion massive de la molécule, les sciences « médicales » se sont attachées à montrer l'action de la MDMA dans le cerveau, mais plus précisément ses risques et dangers en raison de sa classification parmi les stupéfiants. Aujourd'hui, des débats intenses animent les sciences « médicales », les uns y voyant un

⁷⁵ : Rossi S., *opus cité*.

⁷⁶ : « **Empathogène** : se dit de toute drogue qui donne l'impression de pouvoir se mettre à la place d'autrui, de ressentir à la place de l'autre » (Richard D. / Senon J.-L., *Dictionnaire des Drogues, des toxicomanies et des dépendances*, Paris, Ed. Larousse-Bordas, 1999, p. 183).

usage thérapeutique possible (notamment pour la maladie de Parkinson), les autres continuant de véhiculer des messages d'alerte notamment au sujet de la neurotoxicité de la MDMA.

2. Ecstasy = MDMA ?

Mon intérêt n'est pas d'entrer dans ce débat mais bien plus de montrer en quoi les sciences « médicales » ont une conception réduite de l'Ecstasy. Au fil de mes lectures, je me suis aperçu que le terme d' « Ecstasy » et de « MDMA » ne sont pas des synonymes à part entière. L'exemple le plus frappant est l'ouvrage de l'INSERM ⁷⁷. Le titre de l'étude « *Ecstasy : des données biologiques et cliniques aux contextes d'usage* » donne l'impression que l'étude porte sur un objet d'étude singulier : l'Ecstasy. Or, en regardant dans le détail le plan de l'ouvrage, j'ai été frappé de constater une différence de vocabulaire selon si l'on parle de la substance (« *Partie I. – MDMA, données biologiques et cliniques* ») ou des modes d'utilisation de la substance (« *Partie II. – Ecstasy, contexte d'usage* »). Ici, il faut comprendre que l'Ecstasy renvoie à un objet d'étude plus large que la MDMA, cette dernière n'étant que la partie immergée de l'iceberg Ecstasy.

L'Ecstasy n'est donc pas une molécule unique mais bien plus un terme renvoyant à une multitude de substances empathogènes (MDMA, MDEA, MBDB, MDE...) ou non empathogènes (amphétamines, kétamine mais aussi caféine, mort au rat...). L'Ecstasy résulte d'une infinie variation chimique de molécules empathogènes pouvant se combiner entre elles (pilule pure), avec d'autres substances psychoactives ou non (pilule coupée) ; l'Ecstasy relève davantage pour le consommateur d'une appréciation d'effets particuliers : c'est pourquoi certains recherchent des Ecstasy « love » (les effets empathogènes sont privilégiés) et d'autres des Ecstasy « qui speedent » (les effets amphétaminiques sont valorisés). L'Ecstasy n'est donc pas une molécule mais davantage une croyance. C'est pourquoi le discours prime sur la pratique en ce domaine au sens où les individus ne consomment jamais de la MDMA pure à chacune de leurs expérimentations mais considèrent néanmoins ces produits hétérogènes en tant qu'Ecstasy à part entière.

II. TYPOLOGIES DES CONSOMMATEURS DE FETES TECHNO ET D'ECSTASY

La consommation d'Ecstasy ou de Fêtes Techno peut faire l'objet de différentes typologies. Ce qui m'a semblé pertinent, c'est de considérer ces consommations sur un même plan, les pratiques des Fêtes Techno et de l'Ecstasy renvoyant alors à l'idée qu'il y a

⁷⁷ : INSERM, *opus cité*, 1997.

une même logique à l'œuvre derrière tout ça. Autrement dit, on peut expérimenter une Fête Techno de la même manière qu'on peut expérimenter l'Ecstasy, et vice versa. Parti de ce postulat, j'ai cherché à voir si les classifications existantes sont représentatives de ces consommations et par là même, s'il est possible de catégoriser ces différentes pratiques sans tomber sous la théorie de l'étiquetage.

A. L'expérience

1. Le débutant, l'occasionnel, le régulier

Dans son étude des consommateurs de Marijuana, Howard-Samuel Becker distingue trois types de consommateurs selon leurs expériences de la drogue et leurs attitudes face aux régulateurs de la consommation. Ainsi énonce-t-il : « *La consommation de marijuana est fonction de la conception que l'individu se fait des utilisations possibles de celle-ci, et cette conception évolue en fonction de son expérience de la drogue* »⁷⁸.

a. L'apprentissage

Avant de recouvrir le statut de débutant, d'occasionnel ou de régulier, les consommateurs de marijuana doivent passer par différentes phases d'apprentissage, une étape indispensable pour trouver du plaisir dans la pratique de la drogue. Le groupe de consommateurs prend alors tout son sens puisque pour apprendre, il faut imiter les pratiques du groupe. Le premier apprentissage concerne la technique. Pour les *teufeurs*, il est nécessaire d'apprendre à la fois les codes vestimentaires propres à chaque type de fête (globalement, la propreté de l'apparence pour les clubs s'oppose au treillis militaire des *free party*), le vocabulaire permettant de parler de la musique Techno (dénué de paroles, les sons évoqués selon leur grain, leur couleur, leur forme). De son côté, l'Ecstasié doit apprendre les différentes manières de consommer de l'Ecstasy (en groupe ou seul, en Fête ou hors-Fête...) et les limites quant à la quantité (fractionner sa pilule ou les additionner, mélanger ou non avec d'autres substances psychoactives...).

Le second apprentissage est la perception des effets. Dans cette optique, le *teufeur* va apprendre à confronter son corps à la puissance du son, voir que les basses, les médium et les aigus agissent différemment sur lui et que la place occupée sur le *dancefloor* joue un rôle important quant à la perception des effets (je veux parler ici de la différence entre ceux qui dansent au fond du *dancefloor* et ceux qui ont pratiquement la tête dans les enceintes). L'Ecstasié, quant à lui, va découvrir les différentes phases des effets de l'Ecstasy (la

⁷⁸ : Becker H.-S., *opus cité*, 1985, p. 65.

montée, le plateau et la redescende). Il n'est pas rare qu'après une première expérience, certains n'ont pas noté de grande différence avec leur conscience ordinaire : soit leur pilule était un placebo, soit les effets n'étaient pas assez puissants pour être perçus (le problème de dosage des pilules en produit actifs permet de comprendre que certaines ne procurent presque pas d'effets alors que d'autres prises par moitié ou quart soient trop violentes). Cet apprentissage permet aux consommateurs de passer du statut de débutant à celui de connaisseur.

Le dernier apprentissage est celui du goût pour les effets : c'est dire que la perception des effets n'est pas forcément source de plaisir et qu'il y a une nécessaire phase consistant à transformer le tout en agréable. Ainsi, les *teufeurs* peuvent vivre des très mauvaises expériences de Fêtes pour diverses raisons : intervention policière, annulation au dernier moment, qualité et puissance sonore exécration, intempéries... Ces moments négatifs ont aussi leur rôle à jouer quant à l'appréciation des Fêtes Techno. C'est pourquoi certains vont relativiser ces diverses situations et les transformer en bons moments : la boue rajoute de la magie aux Fêtes, la Police donne l'espoir d'une Fête mieux organisée la prochaine fois, l'annulation de la soirée invite les participants à se retrancher sur autres choses et donc à partir de nouveau à l'aventure... Pour les Ecstasiés, les expériences peuvent s'apparenter aux *bad trip*, c'est à dire à une expérience dominée par des peurs, des malaises, des chocs visuels, des réflexions trop poussées sur soi et les autres... La redescende est aussi un moment particulier où peut survenir une déprime difficile à accepter (notamment en raison du produit qui cesse de faire effet et qui renvoie l'individu à la réalité). Pour continuer à consommer et à trouver du plaisir dans l'Ecstasy, les consommateurs doivent considérer les *bad trip* et la redescende comme faisant partie intégrante de l'expérience du produit.

b. Les régulateurs de consommation

Selon H.-S. Becker, il existe trois régulateurs de la consommation. L'approvisionnement renvoie à la Norme : « *L'application de la loi limite l'usage de la marijuana non pas en dissuadant directement les consommateurs, mais en déstabilisant les sources d'approvisionnement, ce qui rend l'accès à la drogue plus difficile* »⁷⁹. Le secret renvoie à l'entourage du consommateur : « *les individus limitent leur consommation en fonction de l'intensité de leur crainte, justifiée ou non, que des non-fumeurs dont l'opinion leur importe découvrent qu'ils prennent de la drogue et les sanctionnent* »⁸⁰. La moralité enfin renvoie au système de représentation des consommateurs : « *un individu se sent libre de fumer de la marijuana dans la mesure où il parvient à se convaincre que les conceptions*

⁷⁹ : Becker H.-S., *opus cité*, 1985, p. 89.

⁸⁰ : Becker H.-S., *opus cité*, 1985, p. 96.

conventionnelles de cet usage ne sont que des idées de personnes étrangères et ignorantes, et où il leur substitue le point de vue 'de l'intérieur' acquis par l'expérience de la drogue en compagnie d'autres fumeurs »⁸¹.

Les régulateurs de consommation de la Fête Techno ou de l'Ecstasy selon le type de consommateurs

	Débutant	Occasionnel	Régulier
L'approvisionnement	<p>Pour le débutant, le groupe est nécessaire pour que la consommation ait lieu. C'est dire qu'un teufeur doit entrer en contact avec une personne connaissant le réseau d'information des Fêtes Techno (flyers chez le disquaire, sites Internet, bouche à oreille) ; l'Ecstasié doit entrer dans un groupe possédant de la drogue ou pouvant en avoir.</p>	<p>Pour l'occasionnel, le groupe est là aussi sollicité, à la différence que la consommation de Fête Techno ou d'Ecstasy dépend de la disponibilité de l'information ou de la drogue au sein du groupe. La participation festive ou le voyage « ecstasique » sont encore fonctions de rencontres aléatoires et des rapports de confiance existant ou non au sein du groupe.</p>	<p>Le régulier connaît une source plus stable pour pratiquer sa consommation festive ou « ecstasique ». Il connaît des acteurs Techno ou des dealers et peut bénéficier de privilèges : information à l'avance ou entrée gratuite pour les teufeurs, rabais et « gage de qualité » pour les Ecstasiés. Les contacts se multiplient et les consommateurs sont plus sélectifs quant au produit consommé (Fête Techno ou Ecstasy). La régularité de la consommation dépend du contexte normatif : elle tend à s'estomper quand les Fêtes Techno font l'objet de répression ou que les fournisseurs d'Ecstasy sont incarcérés.</p>

⁸¹ : Becker H.-S., *opus cité*, 1985, p. 102.

<p>Le secret</p>	<p><i>Le débutant a peur que son entourage découvre sa pratique. S'il est aisé de comprendre ce sentiment par rapport à l'Ecstasy qui est un stupéfiant, il faut insister ici sur le fait que la Techno reste largement associée à l'image de la drogue dans notre société : il est donc difficile pour un membre de l'équipe Techno de parler des Fêtes au risque pour les Non Ecstasiés d'être étiquetés en tant que drogué et au risque pour les Ecstasiés de dévoiler leur consommation de drogue dans le cadre festif. Le groupe de consommateurs joue un rôle de rationalisation renforcée pour atténuer ces peurs.</i></p>	<p><i>L'occasionnel reste prudent dans ses consommation ; il les limite en fonction de circonstances extérieures. La consommation de Fête ou d'Ecstasy dépend alors du domicile (être indépendant ou chez les parents), des moments professionnels plus sollicités (examens pour les scolarisés, risque de licenciement ou promotion pour les travailleurs). La consommation n'est pas source de plaisir car elle dépend fortement de circonstances externes.</i></p>	<p><i>Le régulier assume sa consommation. Il admet que sa pratique puisse avoir lieu en présence de non-consommateurs (écouter de la Musique Techno ou raconter ses soirées, être sous l'effet de l'Ecstasy ou parler de ses expérimentations). Certains vont jusqu'à évincer de leur entourage les non-consommateurs en ne s'entourant que de personnes pratiquant la Fête Techno ou l'Ecstasy. Le régulier accepte qu'on le surprenne dans sa consommation et sait comment gérer ce genre de situation sans ôter le plaisir de sa pratique.</i></p>
-------------------------	---	---	---

<p>La moralité</p>	<p><i>Le débutant se doit de s'émanciper de la Morale consistant à voir du négatif dans la participation aux Fêtes Techno ou dans la consommation d'Ecstasy. Les autres consommateurs deviennent un exemple à suivre et leur fréquentation réduit l'influence de la moralité. Au fil du temps, ce rapport à l'autre comme soi permet l'acquisition d'un ensemble de justification et de rationalisation de la consommation : « la drogue c'est comme l'alcool », « la Techno permet d'évacuer le stress de la semaine »...</i></p>	<p><i>Le régulier garde une consommation appropriée à des moments particuliers. Pour lui, la liberté de consommer permet d'affirmer que la drogue ou la pratique festive est encore maîtrisée. On peut alors comprendre pourquoi les occasionnels associent la Fête Techno davantage au week-end qu'à la semaine ou l'Ecstasy au seul cadre festif. Les consommations apparaissent alors plus « normales » car elles s'apparentent aux pratiques conventionnelles tolérées par la société : la fête du week-end ou la consommation festive de l'Ecstasy sur le même plan que la consommation festive d'alcool.</i></p>	<p><i>Le régulier doit se persuader de ne pas être dans le mythe du « drogué », à comprendre ici comme la perte du contrôle de soi. Pour ce faire, la consommation de Fêtes Techno ou d'Ecstasy fait l'objet de tests de la part du consommateur quant à l'accoutumance. Le régulier a donc conscience que sa pratique des Fêtes Techno ou de l'Ecstasy va de pair avec un déséquilibre.</i></p>
---------------------------	--	--	--

2. La notion de « trajectoire »

Etienne Racine étudie les consommateurs de produits de synthèse qui vont en Fête Techno via la notion de « trajectoire »⁸² : « La consommation de produits de synthèse sont des processus dynamiques qui commencent, évoluent, se transforment et éventuellement s'achèvent. Autrement dit, les formes de ces consommations (quantités, qualités, contextes et fréquences) changent dans le temps »⁸³. Ce qu'il faut souligner dès à présent, c'est le caractère évolutif de la consommation : « Cette évolution, nous la nommons trajectoire. Une trajectoire est une succession de positions objectives et de représentations subjectives différentes »⁸⁴. Avec Etienne Racine, on peut donc parler de « séquences de consommation » qui se succèdent et s'imbriquent les unes dans les autres. Cela ne va pas sans rappeler les études des différents stades de l'enfance par Jean Piaget⁸⁵. Il y a donc quatre séquences de consommation : le contact, l'engagement, l'exploration et la transformation.

Les séquences de consommation de la Fête Techno et de l'Ecstasy

	Contact	Engagement	Exploration	Transformation
Consommateur de Fêtes Techno ou d'Ecstasy	Le contact renvoie aux préjugés qu'un individu peut avoir au sujet des Fêtes Techno ou de l'Ecstasy. Le contact permet d'aller au-delà de l'imaginaire et des « on dit ». C'est donc la curiosité et la découverte d'un autre monde qui sont ici au centre de	Entrer en contact avec l'univers Techno ou celui de l'Ecstasy ne signifie pas qu'un individu l'apprécie pour autant. S'engager dans une pratique de consommation, c'est placer les notions d' « envie » et de « plaisir » dans la répétition de la pratique.	L'exploration renvoie au fait de tester la consommation des Fêtes Techno et de l'Ecstasy dans différents contextes. Ainsi, le teufeur va découvrir à la fois les différents espaces festifs (club, rave, free), les différents genres Techno (House, Techno, Trance,	Pour Etienne Racine, il existe deux formes de transformation possible : l'abandon de la pratique ou sa professionnalisation. Dans le premier cas, les Fêtes Techno et l'Ecstasy ne sont vécues que comme un passage dans la vie de l'individu et la lassitude prime sur

⁸² : Racine E., « Trajectoire des participants aux fêtes techno consommateurs de produit de synthèse », *Réduction des risques dans le milieu festif techno*, rapport de recherche-action « Usages de drogues de synthèses (ecstasy, LSD, dance-pills, amphétamines,...) », 1999, p. 264-280.

⁸³ : Racine E., *opus cité*, p. 264.

⁸⁴ : Racine E., *opus cité*, p. 264.

⁸⁵ : pour ce psychologue, l'enfant traverse différents stades successifs. Le stade suivant est toujours la synthèse du précédent ; autrement dit, plus les stades sont élevés, plus ils sont riches des éléments des stades précédents.

	<p>la pratique.</p>		<p>Hardcore...) et les différentes manières d'approcher la Techno (danser, mixer, composer...). Pour l'Ecstasié, les expériences dépendent de l'entourage (en groupe ou en solitaire), du but recherché dans la pratique (fête, amour, défonce...) et des « cocktails » possibles (fragmenter la pilule, les additionner, les mélanger ou non avec d'autres substances...).</p>	<p>le plaisir de consommer. Dans le second cas, les consommateurs de Fêtes Techno ou d'Ecstasy passent du statut d'agent à celui d'acteur de leur pratique : le teufeur peut alors vivre de sa musique (composition, mix, live, organisation de soirée) ou en faire sa vie (sound-system, traveller). L'Ecstasié quant à lui peut devenir dealer ou trafiquant d'Ecstasy. La professionnalisation de la pratique est beaucoup plus marginale pour l'Ecstasié, sauf pour les teufeurs devenant travellers qui expriment via ce mode de vie une opposition à la société de consommation et au Capitalisme.</p>
--	---------------------	--	---	--

3. Les « épisodes de consommation »

Qu'il s'agisse de la typologie de H.-S. Becker ou d'Etienne Racine, elle pose le problème d'une consommation allant crescendo. Alors que l'on peut résumer ces deux

approches en termes de « phases de consommation » qui s'enchaînent les unes les autres, il paraît plus pertinent de parler d'« épisodes de consommation ». Si l'on ramène ces épisodes de consommation à la télévision, il faut comprendre qu'on puisse les regarder sans une logique spécifique et comprendre pourtant le sens d'un épisode pris isolément. On peut ainsi expliquer pourquoi à un instant t , un consommateur sera un régulier et pourquoi à un instant t' , il sera un occasionnel. De même, alors qu'un individu peut se lancer dans une carrière « professionnelle » liée à la Techno ou à l'Ecstasy à un instant t , il peut régresser pour retrouver une simple consommation passive des Fêtes Techno ou de l'Ecstasy à un instant t' .

Ces approches de type évolutionniste ne tiennent pas compte d'un retour possible à une pratique de consommation plus « simple ». Elles véhiculent l'idée qu'il y a un aboutissement sublimé de la consommation des Fêtes Techno ou de l'Ecstasy (le régulier est celui qui gère tout là où le professionnel est celui qui vit de sa pratique). Pourtant, certains individus éprouvent du plaisir à rester des occasionnels ou des explorateurs du milieu Techno et du monde des drogues : leurs pratiques s'enracinent dans le temps sans forcément tomber dans une routine, une habitude dévastatrice qui amènent les individus à repousser toujours plus loin leurs limites. Il ne faut pas oublier non plus que selon les contextes de consommation, le *teufeur* et l'Ecstasié continuent de découvrir et d'explorer : c'est pourquoi ils sont tantôt débutant, tantôt occasionnel ou tantôt régulier. Pour aller plus loin, on peut dire qu'un individu peut être un débutant dans la régularité de sa consommation là où un autre peut être régulièrement débutant. De même, l'abandon des Fêtes Techno ou de l'Ecstasy ne signifie pas abandonner l'univers de la Fête, de la musique ou des substances psychoactives : l'exploration de ces autres univers peut aussi marquer un retour à la Techno ou à l'Ecstasy.

B. Le risque

1. Usage, usage nocif, dépendance

La Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie a connu un vif succès avec un ouvrage sur les drogues destiné au grand public⁸⁶ : la notion de « risque » est au centre de la réflexion. Ainsi, trois types d'utilisateurs se distinguent selon les risques sanitaires qu'ils prennent au travers de leurs consommations.

L'utilisateur renvoie à un individu dont la consommation n'a pas de complication pour la santé et pour son entourage. Selon la MILDT, ce type d'utilisateurs renvoie davantage aux

⁸⁶ : Maestracci N. dir., *opus cité*, 2000.

expérimentations novices ou aux consommations occasionnelles et modérées. Ainsi, pour le *teufeur*, la Fête Techno est source de fatigue (surtout pour celles durant plusieurs jours comme les *teknivals*) et la musique Techno peut très vite devenir une source de conflit avec ceux qui n'apprécient pas les sons électroniques. Pour l'Ecstasiés, c'est ici l'idée d'une consommation « intelligente » où les pilules sont fractionnées et/ou espacées dans le temps.

L'usage nocif, ou « usage à problème », occasionne des dommages physiques, psychologiques ou/et sociaux, tant pour le consommateur que pour son entourage. Cela renvoie à la quantité consommée en une seule fois, autrement dit à la notion d' « abus »⁸⁷ : nombre d'heures passées en Fête pour un *teufeur* et nombre de pilules « gobées » pour un Ecstasié. La MILDT met en avant différents signes de ces types d'usagers qui peuvent s'appliquer tant au *teufeur* qu'à l'Ecstasié : consommation dans des situations dangereuses (Fête dans une usine avec des risques d'éboulements ou conduire sous l'effet de l'Ecstasy), infractions répétées dues à la consommation (interpellations policière pour trouble à l'ordre public et nuisance sonore ou possession et usage d'Ecstasy), amplification de problèmes sociaux personnels et/ou négativité du comportement, incapacité de remplir ses obligations professionnelles ou scolaires, incapacité de ne pas consommer pendant plusieurs jours, mise en garde de la vie et de l'équilibre d'autrui (les femmes enceintes par exemple).

La dépendance ou « usage toxicomaniaque » renvoie au fait qu'un individu ne peut plus se passer du produit de sa consommation. Autrement dit, la vie individuelle tourne autour de la Techno ou de l'Ecstasy au détriment des obligations sociétales et professionnelles. Néanmoins, le *traveller* qui fait de la Techno son mode de vie n'entre pas forcément dans ce type de consommateur parce que selon la MILDT, la dépendance implique des souffrances physiques et/ou psychiques. Les signes se rapportant à cet usage sont l'impossibilité de résister au besoin de consommer, l'anxiété ou la tension interne avant la consommation, le soulagement dans la consommation, le sentiment de perdre le contrôle de soi pendant la consommation.

Dans la même optique, l'Observatoire Géopolitique des Drogues distingue, dans son rapport annuel de 1998, trois types d'usages des amphétamines en Europe⁸⁸, que j'appliquerai ici aux Fêtes Techno et à l'Ecstasy. L'usage récréatif renvoie à l'idée que les *teufeurs* font « la fête pour la fête », c'est à dire qu'ils n'y attribuent aucune valeurs philosophique,

⁸⁷ : « **Abus** (latin *abusus*, usage mauvais et exagéré) : le simple énoncé de ce mot implique un jugement négatif : qui dit 'abus' porte condamnation de l'usage ainsi caractérisé, en stigmatise les effets toxiques sur le corps individuel et social. Rien, ici, ne va de soi, ne s'explique par de simples références 'objectives' : toute une histoire culturelle est impliquée, qui influe toujours sur les modalités de compréhension des phénomènes addictifs » (Richard D. / Senon J.-L., *opus cité*, 1999, p. 2).

⁸⁸ : « *La Consommation des drogues de synthèse sur le plan mondial* », *Réduction des risques dans le milieu festif techno*, rapport de recherche-action « Usages de drogues de synthèse (ecstasy, LSD, dance-pills, amphétamines,...) », 1999, p. 7-11.

politiques, mais la perçoivent davantage comme un loisir, un « temps à coté »⁸⁹ pour reprendre les termes de Sophie Le Garrec. L'Ecstasié, quant à lui, utilise seulement l'Ecstasy dans un cadre festif, comme celui des fêtes Techno par exemple. L'usage utilitaire renvoie davantage à l'idée du militantisme pour le *teufeur* et de dopage pour l'Ecstasié. C'est dire que la Fête Techno peut être politique (refuser le système, c'est déjà s'engager politiquement pour les participants en *free-party*) et que l'Ecstasy peut être gober uniquement « pour tenir toute une nuit ». Enfin, l'usage chronique s'apparente à une population marginalisée (dans la façon que les héroïnomanes) qui abusent de la substance, en devient « accroc ». Ici, on a tant l'image des *travellers* que celle du toxicomane. Ce qu'il faut surtout retenir ici, c'est que la différence entre la « bonne » et la « mauvaise » consommation tient aux risques que l'individu prend en consommant.

2. Trois niveaux de perception du risque

Céline Verchère montre qu'il existe trois niveaux de perception du risque⁹⁰ :

- le risque non perçu ou occulté, autrement dit une tendance à minimiser les risques.
- le risque perçu mais non identifié qui se traduit par une peur.
- le risque identifié qui va déboucher sur la mise en place de stratégies pour le gérer.

En Fête Techno, il se dégage une impression que tout est possible : se mettre en situation de risque fait partie de toute Fête. Le danger est alors relativisé et certains comportements, comme la prise de drogues, sont banalisés, normalisés. La prise de substances psychoactives dans le cadre Techno devient un jeu, un rituel sur un mode récréatif. C'est pourquoi l'image de l'héroïne reste décriée des consommateurs d'Ecstasy car elle ne renvoie pas à cette idée de jeu. Céline Verchère va plus loin au niveau de la notion de « risque » en montrant que sa représentation par les consommateurs est un jeu d'interaction entre trois perspectives :

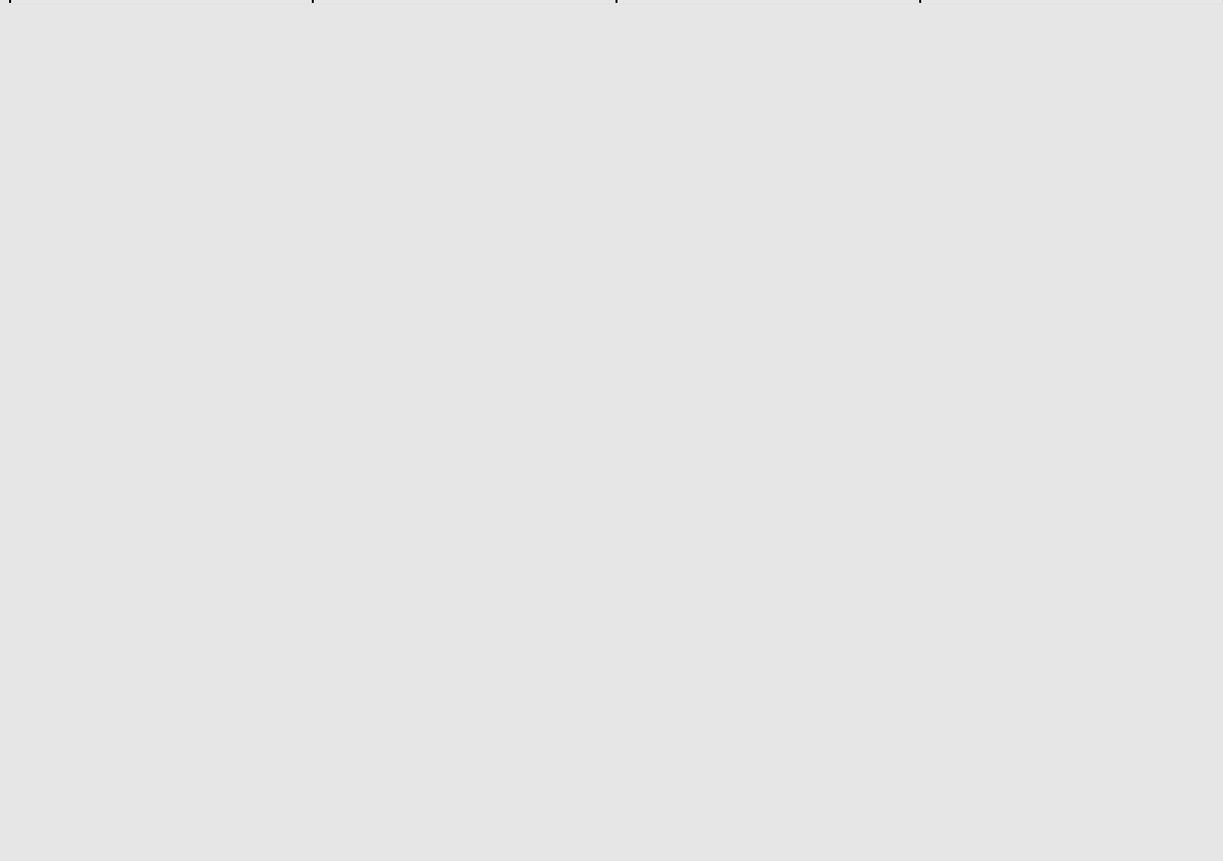
- le rapport à l'environnement,
- le rapport à la prise des produit,
- le rapport aux comportements des individus.

⁸⁹ : « *Le temps à coté a comme particularité une volonté de rupture avec la régularisation imposée par la journée scolaire et le rythme de la vie quotidienne à travers ses contraintes et ses 'prévisions' du lendemain* » (Le Garrec S., *opus cité*, 2001, p. 122).

⁹⁰ : Verchère C., « *La prise de risque* », *Réduction des risques dans le milieu festif techno*, rapport de recherche-action « Usages de drogues de synthèse (ecstasy, LSD, dance-pills, amphétamines,...) », 1999, p. 328-355.

drogues et aux comportements des individus

	<i>Environnement festif</i>	<i>Prise de drogues</i>	<i>Comportements des individus</i>
--	-----------------------------	-------------------------	------------------------------------



	<i>« gober » d'Ecstasy est mis en avant par les consommateurs. Une Fête Techno est dangereuse à partir du moment où la</i>	<i>consommation d'Ecstasy, d'où leur peur d'en prendre. Les Ecstasiés consomment mais le produit peut devenir une</i>	<i>proche perdre son contrôle dans la consommation. Le teufeur comme l'Ecstasié auront tendance à se fixer des</i>
--	--	---	--

	<i>déshydratation intensive. Des personnes n'ont rien à faire dans les Fêtes Techno : racaille et police notamment.</i>	<i>Les symptômes perçus chez les autres sont un moyen de prendre conscience des risques.</i>	<i>d'Ecstasy. L'abus est une projection à long terme de la consommation qui instaure un ralentissement de la pratique comme nécessaire. Les Fêtes Techno et l'Ecstasy peuvent amener à perdre contact avec le réel d'où un risque de marginalisation ou de déconnexion. Enfin, il existe des risques encourus par rapport à la loi dans le cadre de pratiques illégales.</i>
--	---	--	--

La gestion des risques varie donc d'un individu à un autre. Pour la Fête Techno, les préparatifs d'avant Fête (manger, se reposer), l'hydratation pendant la Fête et le repos d'après Fête constituent un idéal. Pour l'Ecstasy, l'expérience permet à l'individu de connaître et d'estimer ses limites : l'entourage joue un rôle de catalyseur pour freiner la consommation. Au niveau des comportements individuels, c'est la gestion à long terme qui est préconisée : les choix doivent être raisonnés et calculés en fonction d'une projection de soi dans l'avenir ; cela touche tant les abus, la fatigue et la connaissance de sa consommation au delà du simple vécu présent (lectures d'ouvrages sur les Fêtes Techno ou l'Ecstasy par exemple).

3. Le risque : une notion pertinente ?

Sophie Le Garrec a montré en quoi la notion de « risque » est problématique ⁹¹. Dans un premier temps, les actions de réduction des risques visent une population homogène selon la probabilité d'apparition de facteurs ou d'indicateurs sur une période donnée considérés comme nuisibles ou dangereux pour un individu. Cette approche instrumentaliste entre en total opposition avec les sciences sociales pour qui le risque dépend d'une multitude de variables telles le sexe, l'âge, le contexte. Comment donc parler de risques à une population aussi hétérogène ? C'est dire ici qu'un *teufeur* qui va en club n'aura pas la

⁹¹ : Le Garrec S., *opus cité*, 2001, p. 114-117.

même conception du risque que celui qui va en *free-party*, tout comme l'Ecstasié qui consomme en Fête Techno et celui qui consomme en dehors.

La perception du risque évolue au fil du temps, ce qui signifie que le risque en lui-même n'est pas lié à des données objectives mais reste inséré dans un système de pratiques, d'usages et d'images sociales. Ainsi, le *teufeur* est perçu comme un individu qui prend des risques notamment en *free-party* parce que le contexte politique actuel est défavorable à ce genre de manifestation : en 1995, toute la Techno était perçue sous l'angle du risque alors qu'aujourd'hui, cette perception se restreint aux Fêtes illégales. De même, l'Ecstasy est aujourd'hui perçue comme une substance dangereuse ; il est fort à parier que si la dépénalisation du cannabis survient en France, le risque lié à l'usage d'Ecstasy s'en trouvera profondément changé (en pire ou en mieux).

De plus, le risque mis en avant par les actions de prévention ne semble pas toujours celui que véhiculent les discours Techno : il y a donc une perception du risque qui diffère entre l'équipe des Opportunistes et l'équipe Techno ; cela pose la question suivante : qui des deux à la conception du risque la plus pertinente ? Comment parler du risque à une population qui les connaît déjà ? Comme l'affirme Sophie Le Garrec : « *Le sens du vécu des situation de risque ne peut donc être réduit à un traitement strictement mathématique* »⁹².

Les typologies de la MILDT et de l'Observatoire Géopolitique des Drogues sous-entendent une théorie de l'escalade pour un même produit : commencer par une consommation festive ou utilitaire, puis progresser dans un usage nocif avant de tomber dans l'usage chronique ou toxicomane. Comme je l'ai montré précédemment, il faut davantage considérer la consommation en terme d'épisode, ce qui permet de comprendre que tantôt un consommateur a un usage festif, tantôt chronique ou tantôt nocif. De plus, les catégories définies sont problématiques : l'usage festif peut masquer un usage chronique ou utilitaire et vice versa. Comment donc affirmer ce qui relève réellement du festif, de l'utilitaire ou de dépendance ?

⁹² : Le Garrec S., *opus cité*, 2001, p. 115.

L'OPINION COMMUNE



Trafex J., Presset A. & Gaël, *La Techno* (« mode d'emploi »), Genève, Ed. Source/La Sirène, 2000, p. 45



Ptiluc, Joan & Harty, *Techno attitude* (« Humour à gober »), Issy-les-Moulineaux, Ed. Vents d'Ouest, 2000,

p.38

I. LA LITTÉRATURE ET LE CINÉMA

Les dessins ci-dessus sont éloquentes : ils synthétisent à eux-seuls les stéréotypes et l'ignorance de l'Opinion commune au sujet des Fêtes Techno et de l'Ecstasy. Il est à noter que la Techno et la Drogue sont toujours de concert dans les représentations collectives. La première illustration renvoie à la malice des organisateurs de *free-parties* qui jouent de l'ignorance des paysans ; les participants nuisent à l'écologie : le sourire des vaches sous-entend la présence d'Ecstasy. La seconde illustration renvoie davantage à l'incapacité de la Norme à réprimer le milieu Techno. C'est donc bien sous la forme de la caricature qu'il faut étudier le système de représentation de l'Opinion Commune.

A. La littérature

Depuis les premières Acid-parties en Grande-Bretagne, il semble que la littérature ait également connu une révolution dans l'écriture, mêlant le festif à la prise de substances psychoactives. *L'Humanité* titre à cet effet le 18 novembre 1999 « *Une Nouvelle génération d'écrivains made in England* ». Alors que la littérature a toujours exploité la thématique de la Drogue sous la forme de la déchéance, notamment celle de l'héroïnomane, les nouvelles drogues de synthèse change la donne et invite le lecteur à expérimenter la Drogue via l'imaginaire, sans jugement, sans Morale. Il faut néanmoins souligner que l'Ecstasy, passé du stade de « pilule de l'amour » à celui de « drogue neurotoxique », est devenu une terme fascinant. C'est ce qu'a compris l'écrivain Frédéric

Beigbeder ⁹³ : l'auteur s'annonce comme le Nicholas Saunders français, expérimentant l'Ecstasy et écrivant sous l'influence du produit. Les écrits invitent davantage à la débauche sexuelle qu'à l'Amour universelle mais surtout, il y a très peu de nouvelles relatant les véritables effets de l'Ecstasy. On peut alors se demander si l'ouvrage n'a pas été un formidable coup de marketing à une époque où la société découvre les méfaits de l'Ecstasy et commence à s'y intéresser avec la politique de réduction des risques qui prend le devant de la scène préventive.

La seconde moitié des années 1990 rompt avec l'approche traditionnelle des drogues mettant en avant les témoignages d'ex-toxicomanes qui s'en sont sorti ou qui connaissent une fin de vie tragique ⁹⁴ (la Drogue est un Mal), ou les récits de l'entourage du toxicomane qui montre les difficultés à vivre une telle situation et éventuellement les solutions existantes ⁹⁵. La consommation d'Ecstasy est donc relaté dans le cadre festif, essentiellement Techno, et met en scène des consommateurs qui expérimentent la substance sans pour autant défendre ou accuser cette consommation. La plupart des romans mettent en scène des jeunes qui trouvent différentes significations à l'Ecstasy : un moyen de faire face au SIDA ⁹⁶, un mode de vie communautaire à l'instar des tribus de *free-parties* ⁹⁷, un jeu avec la polytoxicomanie ⁹⁸...

Ce qui est frappant à la lecture de ces ouvrages, c'est le franc-parler des auteurs. Ainsi, Vincent Borel décrit la première expérience sous ecstasy de son personnage gay dans une discothèque Techno : « *Fermeture des yeux, sentie comme nécessaire. Un soleil orangé se lève aux tréfonds des paupières. La chaleur de ses rayons synthétiques attaquent mes cervicales, descend du cervelet aux lombaires, irradie chaque vertèbre, chauffe et détend les coussinets intercalaires. La pelote de feu doux se pose aux racines du sexe, entre fesses et enfouissement prostatique. Vision d'une couleuvre élastique qui coule ses anneaux entre les feuilles, roule dans les artères des jambes, darde sa langue d'huile aux rotules, se noue en orvets dans les chevilles et jusqu'au bout des orteils. Un nœud de serpents ! Je repose sur un nœud tellurique d'ophidiens, et, sur cette terre en mouvance, je m'élève de toute l'étendue de ma peau, scintillante de frissons, cobra dansant. La piste de danse tangué. Ma bouche a la contradictoire consistance d'un carton velouté » ⁹⁹.*

⁹³ : Beigbeder F., *Nouvelles sous ecstasy*, Paris, Ed. Gallimard, 1999, 96 p.

⁹⁴ : *L'herbe bleue*, Paris, Ed. les Presses de la Cité, 1972, 224 p.

⁹⁵ : Richard D., *Le Fil du rasoir...*, Annecy-le-vieux, Ed. JRC, 1998, 108 p.

⁹⁶ : Borel V., *Un Ruban noir*, [s.l.], Actes Sud, 1995, 220 p.

⁹⁷ : Rushkoff D., *Ecstasy club*, Paris, Ed. alpha bleue étrangère, 1998, 396 p.

⁹⁸ : Vimal T., *Le Grand huit*, Paris, Ed. de l'Olivier / Le Seuil, 1999, 252 p.

⁹⁹ : Borel V., *opus cité*, 1995, p. 26-27.

Le lecteur a tout le loisir de pouvoir se mettre tant dans la peau d'un *teufeur* que d'un Ecstasié. C'est une sorte d'expérience par procuration qui permet à tout individus parcourant ces textes d'avoir accès à une autre réalité de l'Ecstasy et des Fêtes Techno, celle dont la Norme, les Médias et la Science n'évoquent pas dans une soucis de respect des lois ou d'objectivité. Là, tout est dit, ou presque, la censure étant aussi une atteinte aux propos d'un auteur. Cependant, une question reste posée : qui lit ce genre d'ouvrage ? Alors qu'il s'adresse à un public large, ce sont majoritairement des *teufeurs* ou des Ecstasiés qui m'ont conseillé la lecture de ces livres. Finalement, tout se passe comme si les romanciers s'adressaient directement à un public particulier dans l'espoir qu'il se reconnaissent dans leurs écrits. C'est peut-être la raison pour laquelle le livre de Frédéric Beigbeder a été un succès littéraire, parce qu'il ne rend pas compte de la réalité de la substance.

La Fête Techno n'est pas l'objet d'une thématique romanesque en particulier. Elle sert davantage de toile de fond pour mettre en relief la consommation de Drogue, pour lui donner sens. Je n'ai pas encore trouver à ce jour un roman portant sur les soirées Techno qui ne mettent pas en avant la consommation d'Ecstasy : on peut annoncer ici que l'équation Techno/Ecstasy est forte et que la Drogue apparaît comme un élément constitutif du milieu Techno. Autrement dit, l'avis des Non Ecstasiés intéresse peu, pas plus que la « culture » Techno en elle-même.

B. Le cinéma

Il existe très peu de films à proprement parler sur l'Ecstasy et la Techno. Néanmoins, il est à noter que l'image de la Drogue à la fin des années 1990 est en profonde mutation. Alors que la tonalité générale est à la déchéance due à l'Héroïne ¹⁰⁰, *Trainspotting* ¹⁰¹ jette un regard nouveau sur la consommation de Drogue, montrant tant la polyconsommation que l'usage festif, mais aussi les chemins différents que connaissent les héroïnomanes, certains mourant d'overdose, d'autres devenant des loques humaines, d'autres subissant un sevrage, et d'autres encore se droguant sans pour autant tomber dans l'un des cas de figure précédent. Dans la même optique, *Las Vegas Parano* ¹⁰² met en scène la défonce dans tous ses états sans jamais pour autant dire si cette pratique des drogues est bien ou non : ce qui importe, c'est de vivre avec les héros leurs délires sans chercher à les juger.

Les films de la fin des années 1990 mettent en scène l'Ecstasy et les Fêtes Techno. Les approches sont différentes allant de la première expérience en *rave* ¹⁰³, aux mésaventures

¹⁰⁰ : Kalvert S., *Basketball diaries*, Etats-Unis, 1995, 102'.

¹⁰¹ : Boyle D., *Trainspotting*, Grande-Bretagne, 1996, 117'.

¹⁰² : Gilliam T., *Las Vegas Parano*, Etats-Unis, 1998, 118'.

¹⁰³ : Les Inconnus, *Les Trois frères*, France, 1996, 90'.

d'un dealer ¹⁰⁴, en passant par l'organisation d'une Fête Techno ¹⁰⁵ ou la défonce festive ¹⁰⁶. Les effets caméra permettent aux téléspectateurs de se mettre dans la peau des personnages : ralentis ou accélérés, troubles, rotations à 360°... On y voit des scènes similaires : la danse, la Drogue (souvent des *bad trip*), la musique, la périphérie de la Fête, le *chill out*... Finalement, je me suis posé la question suivante : quelle est la portée de ces films sur celui qui les regarde. Il me semble qu'il faut non pas y voir un moyen de mieux comprendre la consommation de Fêtes Techno ou d'Ecstasy mais bien plus la projection de ses propres fantasmes. Autrement dit, un Non-Ecstasié aura tendance à comprendre ces films comme un culte à la Techno où la Drogue est présente, mais non indispensable : les scènes de *bad trip* renforcent ses conviction dans la non consommation d'Ecstasy. L'Ecstasié, quant à lui, retrouvera certaines sensations lui renvoyant l'idée que l'Ecstasy colle à la Techno : on est pas très loin ici d'une promotion de l'Ecstasy dans les soirées Techno. Enfin, l'Opinion Commune trouvera dans ces images la preuve que la Techno est un monde de drogués : les scénarios ne montrent jamais les Non-Ecstasiés ce qui laisse à penser qu'ils n'existent pas.

II. L'OPINION PUBLIQUE

« La Techno, c'est de la musique boom-boom », « les raves, c'est pour les défoncés »... Tels sont les propos difficiles à entendre pour toute personne évoquant le milieu Techno. J'insiste sur le terme « difficile » parce qu'il y a vraiment un acharnement sur la personne à partir du moment où elle avoue à son entourage sa pratique des Fêtes Techno : questionnements, discours moralisateurs, regard de compassion... Ce sont ces attitudes que j'ai ressenti et que les autres *teufeurs* m'ont évoqué et qui blessent, révoltent. Pourquoi de telles conceptions continuent d'être mise en avant alors même qu'on en montre le caractère infondé ?

Il faut pour cela comprendre en quoi le milieu Techno rompt avec les habitudes de penser de la conscience collective. La musique, dans un premier temps, fait l'objet de vives critiques. C'est même le statut de « musique » qui est en jeu avec la Techno et qui dérange les adorateurs de la mélodie et des paroles. La France dégage une image de « bien parlé » pour les autres culture : c'est pourquoi aujourd'hui il y a un culte profond des chanteurs à textes ou des belles voix. La Techno, avec sa répétition, sa tendance à l'instrumental fait éclater une telle conception : plus de structure couplet/pré refrain/refrain, et donc plus de guide musical (la mélodie) ou de souvenirs évoqués (les textes). On peut ici comparer la musique Techno à l'art abstrait, d'où son incompréhension.

¹⁰⁴ : Liman D., *Go*, Etats-Unis, 2000, 103'.

¹⁰⁵ : Harrison G., *Groove*, Etats-Unis, 2000, 86'.

¹⁰⁶ : Kerrigan J., *Human traffic*, Irlande / Grande-Bretagne, 1999, 99'.

La Drogue est le second point critiqué par l'Opinion au sujet des Fêtes Techno. Comme je l'ai déjà montré, la Norme, les Médias et la Science ont contribué à l'équation Techno/Ecstasy. Face à l'incompréhension musicale, il paraît logique de ne pas comprendre les Fêtes Techno. Là encore, c'est une tradition festive qui vole en éclat avec la durée prolongée de la Fête (parfois une semaine), le son en continue (pas d'entractes ou de pause comme dans les concerts), la star n'occupe pas une place centrale dans la Fête visuellement (DJ au même niveau que les danseurs, utilisation de pseudonymes...).

La Techno est donc à la fois une rupture musicale et festive avec la « tradition » française. Critiquer, c'est permettre aux peurs de prendre forme et donner à dire et à penser à l'imaginaire collectif. L'Opinion Commune agit donc comme une éponge, retenant en son sein les propos normatifs, médiatiques ou scientifiques pour les mixer entre eux et en ressortir une réalité déformée. La non pratique de la Fête ou de l'Ecstasy permet de mettre en avant une idée de pureté, une idée que ces consommations annihilent l'Homme pour en faire un animal sans Raison (l'Ecstasy) ou un sauvage (le *teufeur*). La Techno et l'Ecstasy apparaissent comme une menace à l'Humanité alors qu'elle n'en sont que l'expression : l'Ecstasy crée de l'Homme en exaltant sa communication avec autrui là où la Fête Techno renvoie au désir de performance propre aux sociétés capitalistes.

CONCLUSION GENERALE

La définition et la manière de se représenter la Fête Techno et l'Ecstasy n'ont cessé d'évoluer au cours du temps, non pas en raison de changements internes à l'équipe Techno mais bien plus en fonction de ce que les discours opportunistes en montraient.

La Norme se veut l'incarnation du contrôle social, autrement dit l'Etat protecteur qui impose ses règles et donne sens à ce qui est Bien ou Mal. Nous l'avons vu, les Fêtes Techno ont cessé d'être considérées comme un problème social à partir du moment où elles ont acquis un statut légal. A l'inverse, l'Ecstasy est devenu un problème social dès son entrée dans le tableau I des stupéfiants.

Les Médias s'incarnent comme les médiateurs entre l'Etat et les sujets traités. Néanmoins, pour être digne d'intérêt, les articles se doivent de répondre aux lecteurs, avides de sensations et d'émotions fortes. C'est pourquoi les Fêtes Techno sont souvent décrites comme des lieux de débauche, d'abus et d'insouciance là où l'Ecstasy est montré comme une substance agissant à la manière d'une bombe atomique dans le cerveau.

La Science se cache derrière une objectivité sans pour autant justifier les choix quant à l'approche d'un phénomène. Réduire la Fête Techno à la *free-party* ou ne montrer que les effets et dangers de la MDMA sous le label Ecstasy, c'est contribuer à stéréotyper les objets d'études et renforcer une représentation globale faite à partir d'études locales.

L'Opinion enfin grossit les traits des trois autres discours sous la forme de la caricature. L'humour traduit les maux de notre société, les actes et paroles qui dérangent et qui, tournés en dérision, deviennent des stéréotypes ou des rumeurs de longue durée. En dix ans, la Techno véhiculent toujours son image de « boom-boom » incessant malgré les diverses expérimentations musicales qui ont été faites à ce jour. L'Ecstasy est perçu comme une Drogue, ce dernier terme renvoyant le plus souvent à l'héroïnomanie et au toxicomane qui se détruit.

Force est de constater que les Fêtes Techno et l'Ecstasy sont loin d'avoir une définition unique. Leur mise en équation contribue à brouiller les frontières, au point de ne plus savoir réellement ce qui relève de l'Ecstasy ou de la Techno. Néanmoins, il faut voir dans ces deux consommations des choix personnels, en sachant qu'il existe des non-consommateurs d'Ecstasy allant en Fête Techno tout comme des Ecstasiés qui boudent les soirées Techno : c'est vers ces horizons qu'il faut porter son regard, vers ces frontières nouvelles qui permettront de ne pas stigmatiser la Techno et l'Ecstasy. Je terminerai par une

phrase entendue à plusieurs reprises par des membres de l'équipe Techno : « *La Techno et l'Ecstasy sont deux lignes parallèles qui parfois se croisent, mais jamais ne se confondent* ».

ANNEXES

**Entretien pour Rav'Est n°46 (fanzine Techno distribué exclusivement sur Internet,
<http://www.ravest.fr.st>)**

Anthony est d'abord un étudiant. Mais comme il va nous le dire, il étudie l'anthropologie. Comme vous allez le lire, Anthony nous explique ici le rapport très étroit semble-t-il qu'unissent drogue et techno, mais en expliquant les limites et les contours de ce lien.... Si étroit que ça finalement le lien ? Un entretien très intéressant !

Toph' - Anthony, peux tu en quelques lignes te présenter, et présenter ce que tu fais ?

Anthony - Je suis étudiant en anthropologie (du grec anthropos "homme" et logos "étude"). Je suis un peu dans l'anthropologie moderne, c'est à dire que contrairement à la "tradition" de la discipline, je ne m'intéresse pas aux peuplades qui sont éloignées de nous, qui ont une culture très différente de la notre. En effet, je travaille sur notre société (un peu comme les sociologues) mais à la différence que je partage la culture de ceux que j'observe et étudie. Ainsi, plongé dans le milieu techno, je suis moi-même un teufeur (ça facilite beaucoup de choses car je ne suis pas étranger au milieu contrairement à d'autres) et comme j'étudie aussi l'ecstasy, je suis un expérimentateur, un peu à la manière d'Alexander Shulgin (auteur de Pihkal) ou de Nicholas Saunders (auteur de E comme Ecstasy) qui ont fait de même avec l'ecstasy bien avant moi :o)

Toph' - Jusqu'à présent à quoi t'on conduit tes expérimentations ?

Anthony - Au niveau de la techno, la rave et les musiques électroniques ont bouleversé ma conception des choses. J'ai appris des valeurs telles le respect, la tolérance, l'écologie, l'oubli des apparences. Au niveau de la musique, la techno m'a tellement passionné que je suis passé derrière les platines (pour mixer House, Techno, Hard-Techno et Drum'n Bass) et que j'aspire à monter un chill out avec du son et de la déco, sans pour autant réduire le concept comme c'est le cas actuellement à la seule prévention (c'est ainsi qu'est né Technosphere : <http://www.technosphere.fr.st>).

Au niveau de l'ecstasy, je l'ai testé dans plusieurs contextes (festif, seul, en couple), à des doses différentes (1/4, 1/2, 1, 1,5 et 2) et de manière différente (fractionné un cachet ou le prendre entier). Mes expérimentations ne m'ont pas conduit à ce qu'on appelle "la toxicomanie". Pour moi, l'ecstasy a été ma première drogue, bien avant de ressentir les effets du cannabis (que je n'apprécie pas au passage car ça me rend trop mou). L'ecstasy m'a appris la communication avec autrui sans préjugés, l'empathie (impression de comprendre ce que l'autre ressent) et une sensation qui n'est atteinte selon moi que dans la jouissance lors de l'acte sexuel. Mais l'ecstasy m'a appris aussi l'éphémère du plaisir, la redescence pas toujours facile à gérer (j'ai eu une fois une dépression étalée sur plusieurs mois après 1,5 cachets gobés). Je n'ai pas encore à ce jour su profiter du son techno dans une soirée avec les effets de l'ecstasy. Mais je pense que je suis encore en phase d'apprentissage et que j'ai passé le cap du "quels sont les effets du produit ?" et "Mon dieu, j'espère que ça se voit pas à ma tête que je suis défoncé !". J'accepte mon état, ce qui rappelle le livre de Howard-Samuel Becker qui parle dans Outsiders d'un apprentissage de la drogue en 3 phases : la découverte, la gestion des effets et le plaisir. On peut retrouver quelques unes de mes expériences dans le carnet de terrain d'empathie : <http://www.empathie64.fr.st> (rubrique DEA).

Toph' - De ces expérimentations peux tu dire qu'il y à une catégorie de personne plus susceptible de consommer des drogues en général ?

Anthony - Il est difficile de répondre à cette question sans avoir recours à ce qu'on appelle chez nous l'étiquetage. Dire "ce sont plutôt les jeunes ou les personnes faibles", ce n'est pas une réponse objective selon moi. Je pense que n'importe qui est capable, à un moment donné, de consommer une drogue, et pas seulement dans un moment de sa vie ou rien ne va (comme on a tendance à le penser).

Toph'- Alors explique nous, quelles sont les motivations des consommateurs ?

Anthony - Je pense qu'essayer une substance, c'est un choix que l'on fait à un moment de sa vie qui peut-être motivé par plusieurs raisons : la curiosité, l'évasion, essayer de nouvelles expériences avec son corps et son esprit, se défoncer pour oublier...

Toph' - Donc on peut en déduire qu'il n'y à pas de stéréotype du consommateur ?

Anthony - Non, je ne pense pas qu'il y ait des personnes plus susceptibles de consommer, je dirais plutôt des personnes qui peuvent être plus sensibles à un produit que d'autres : chacun ne réagit pas pareil face à la drogue... Si on prend l'alcool par exemple, on comprend ainsi pourquoi certaines personnes ont l'impression d'être sur un navire en pleine tempête avec un seul verre et que d'autres font une parfaite croisière avec 5 verres :o)

Toph' - Mais quand même, les motivations que tu évoquais plus haut ce sont des motivations que l'on retrouve quand on va en teuf ! y aurait il un lien, une similitude ?

Anthony - Je pense qu'il y a un lien non pas à dire techno = ecstasy ou ecstasy = techno, mais plutôt des similitudes dans la manière de vivre une fête techno et vivre une expérience "ecstatique". En effet, il y a d'abord un apprentissage dans les deux cas, une sorte d'initiation qui va de la découverte à l'appréciation des effets : il y en a souvent qui détestaient la techno et qui, grâce à des hasards de circonstance, ont appris à l'apprécier en allant en rave. Pour l'ecstasy, beaucoup avaient des idées sur la drogue avec l'image de la toxicomanie et qui en testant l'ecstasy, comprennent que la drogue peut être un plaisir contrôlé. On a ensuite le phénomène de vivre quelque chose de différent du quotidien : aller en soirée techno, c'est vivre une expérience de liberté et de communication plus intense que l'aliénation au travail et l'individualisme de la vie de tous les jours. De même, l'ecstasy est le vécu d'une expérience d'amour et de communication bien loin des notre société froide, dure et individuelle. Enfin, il y a encore à l'heure actuelle un étiquetage qui se fait si l'on va en fête techno ou consomme de l'ecstasy. Le teufeur qui aime la techno est perçu comme "bizarre", "fou"... Bref, comme quelqu'un qui n'est pas comme la norme. Pour l'ecstasy, on ne fait pas de différence dans notre société entre usager et toxicomane : autrement dit, l'étiquette de drogué renvoie automatiquement à quelque chose de négatif et là encore, quelque chose qui n'est pas dans la norme. Il y a encore beaucoup d'autres similitudes entre la techno et l'ecstasy comme l'abus, la redescence, l'empathie et l'esprit peace and love... C'est

pourquoi on confond toujours les deux car pour les scientifiques, il est beaucoup plus facile de dire que c'est l'ecstasy qui rend les fêtes aussi cool ; mais ces mêmes scientifiques oublient aussi qu'il y a des non-consommateurs présents dans ces fêtes :o)

Toph' - Alors justement aujourd'hui les médias tirent à gros boulets sur les raves en disant que ce sont des "espaces de non droits" ou tout circule librement. Comment peux-tu expliquer cela ?

Anthony - 2001 est une guerre aux free-parties à la fois condamnable et logique. En effet, condamnable parce que réduire une free-party à la drogue et au danger, c'est infantiliser les organisateurs, c'est dire que l'Etat doit tout contrôler pour qu'une fête soit réussie et surtout, c'est véhiculer l'idée fausse que seule la marginalité amène la drogue. Or pour avoir étudié tous les espaces techno, je peux affirmer que la drogue est présente partout, et ce de manière très visible (un peu moins en club pour la visibilité). La free-party est néanmoins le seul espace festif techno où circulent et se consomment toutes les drogues existantes : je dirai même qu'on y découvre des drogues seulement dans cet espace (rachacha, 2c-b, kétamine...). Mais je n'oublie pas que la free peut être un mode de vie (les voyageurs), un art (le hardcore, le dark, le graphisme...) ou encore un espace de liberté ("fais ce qui te plaît tant que tu ne nuit à personne", "do it yourself").

Mais comme je le disais, la condamnation de la free est logique : on parle souvent de "dégradation" du milieu. Il n'y a qu'à voir la popularité des teknivals (jusqu'à 25000 personnes à Marigny), l'élargissement du public (de la banlieue à la vie de misère à l'étudiant en science po) pour comprendre les problèmes écologiques et le développement d'organisateur davantage là pour le business que pour la musique en elle-même. Il n'y a qu'à voir la donation (censée être un don de ce qu'on veut, voir rien si on a pas) transformée en PAF (en général 20 FF). Il n'y a qu'à voir les capsules de protoxyde d'azote laissées sur un site pour se taper un délire avec des ballons qui ne dure que 2/3 minutes... Enfin il faut voir la montée de l'agressivité et de la violence sans doute due à l'usage de drogues moins empathiques que l'ecstasy, moins festives : l'héroïne et la kétamine sont des drogues de délire solitaire et leur usage est selon moi un prétexte pour une consommation festive. Face à cela, comment donner aux politiques une image saine de la free avec un tel contraste entre des gens responsables et d'autres qui s'en foutent royalement et qui véhiculent des idées dangereuses comme la "pureté", idée qui est à la base de nombreux crimes humanitaires et de fascisme (FN, pureté de la race pour les Allemand...) ? On parle de "racaille" comme cause de problème... La free a amené une loi sécuritaire en agissant de la sorte. Parler de "racaille", c'est s'enfermer dans des excuses, c'est ne pas se remettre en question et ne pas croire que si le mouvement s'est dégradé, c'est aussi à cause des valeurs de base qui se sont perdues dans la massification et la popularité du phénomène. Ce n'est pas un hasard s'il y a à l'heure actuelle un retour aux soirées plus privées avec un nombre de participants beaucoup plus restreints (50 à 100 personnes).

Toph' - Comment définirais tu le système de représentation du consommateur de fête ?

Anthony - Les fêtes techno représentent la rupture avec le quotidien, la liberté, la communication. Je pense que dans un tel contexte, il y a un fait qui est à la fois plein d'espoir et triste. En effet, les fêtes techno sont une forme idéalisée de la société où règnent le bonheur, le plaisir et la communication. Cela permet de croire en un monde meilleur, parfois de retourner à son quotidien avec plus de positivisme, de se construire une philosophie de vie (carpe diem = vis le jour présent). Mais en même temps, la fête ne dure qu'un temps, ramène quoiqu'on fasse à la réalité : la fin d'une fête peut être difficile parce que s'arrête cet

idéal et que revient la logique de penser à soi, à demain... Ajoute à cela les drogues qui amplifient ce que Baudelaire appelle Les Paradis artificiels et tu vois dans cet idéal une tristesse : celle d'un besoin chaque week-end de retrouver ce contexte festif (même dans la semaine pour certain) pour être comme dans une sorte de cocon et pour retrouver ce que le quotidien n'offre pas. La rave est pour ainsi dire un rêve éveillé... mais de courte durée.

Toph' - Finalement ou s'arrête et ou commence le lien entre la drogue et la rave ?

Anthony - Pour ma part, je pense que l'ecstasy et la rave sont deux lignes parallèles qui parfois se croisent mais qui ne doivent jamais s'entremêler complètement. Je comprends un teufeur qui aime la techno sans consommer une quelconque drogue parce que la musique est productrice d'émotions et la musique électronique, en particulier, peut induire des sensations nouvelles avec les sons (je pense ici aux sons psychédélics de la Goa ou aux sons Acid qui chatouillent le cerveau), la répétition (l'Homme prend du plaisir à répéter, ce que certains ont appelés "trance" et que j'appelle plutôt "liberté dans la répétition"), la déco (les lieux deviennent magiques, les visus désorientent et changent la perception des choses), le côté illégal pour les free et teknivals (qui ajoute un côté excitant à la fête).

Je comprends aussi le consommateur d'ecstasy qui gobe en soirée pour ajouter du piment à la fête, un peu comme chacun de nous a pu le faire avec l'alcool lors d'un anniversaire ou d'un mariage. L'ecstasy devient alors une manière de vivre sa fête différemment, avec les risques et les avantages que cela comporte, mais sans nuire à autrui. Je pense même que la communion des extasiés avec les non consommateurs est ce qui fait la beauté de la fête : c'est une preuve d'ouverture, de tolérance de la part du milieu (qui d'ailleurs est le seul à reconnaître l'usage de drogue en soirée).

Par contre, je ne comprends pas ceux qui disent aimer la techno alors qu'ils sont entrés dans la rave avec une consommation d'ecstasy. A partir du moment où la consommation en soirée devient systématique et qu'il est impossible de faire une rave sans rien prendre, je pense qu'il y a alors un besoin de se poser 2 questions simples : "pourquoi je gobe ?" et "est-ce que j'aime vraiment la techno sans mon prod ?". Si techno et ecstasy vont de paire systématiquement, il y a de fortes chances de croire que la rave est devenu un prétexte pour gober. Je pense donc que la drogue peut être un accompagnement à la musique techno mais qu'affirmer l'inverse est déjà un signe de dépendance, d'abus... pour ne pas dire d'usage à problème.

La frontière est donc celle d'aimer la techno sans prods (et non d'aimer le prod sans techno) et de prendre un prod pour participer à la fête (et non de faire la fête pour prendre un prod).

INDEX DES DOCUMENTS ILLUSTRATIFS

Les quatre types d'informations existantes	24
Article 54 de la loi numéro 2001-1062 du 15 novembre 2001	25
Les flyers de prévention : témoins du passage de la Répression à la Réduction des risques.....	30
Quand le Testing agite l'Assemblée Nationale.....	32-33
Les flyers par les pair : évolution de l'imagerie et du discours.....	35-36
Les articles utilisés pour cette analyse de la Presse écrite	50-51
Les régulateurs de consommation de la Fête Techno ou de l'Ecstasy selon le type de consommateurs.....	60-62
Les séquences de consommation de la Fête Techno et de l'Ecstasy	63-64
Perception du risque pour le Teufeur et l'Ecstasié selon le rapport à l'environnement festif, à la prise de drogues et aux comportements des individus	68-69

BIBLIOGRAPHIE

De la théorie et de la méthodologie

- **Becker H.-S.**, *Outsiders* (« études de sociologie de la déviance »), Paris, Ed. A.-M. Métailié, 1985, 247 p.
- **Becker H.-S.**, *Les Mondes de l'art*, Paris, Ed. Flammarion, 1988, 384 p.
- **Becker H.-S. dir.**, *Qu'est-ce qu'une drogue ?*, Anglet, Ed. Atlantica, 2001, 212 p.
- **Bergeret J.**, *Les Toxicomanes parmi les autres*, Paris, Ed. Odile Jacob, 1990, 256 p.
- **Bourdieu P.**, *La Misère du monde*, Paris, Ed. du Seuil, 1993, 947 p.
- **Ehrenberg A. dir.**, *Individus sous influence* (« drogues, alcools, médicaments psychotropes »), Paris, Ed. de L'Esprit, 1991, 358 p.
- **Ehrenberg A.**, *L'Individu incertain*, Paris, Ed. Calmann-Lévy, 1995, 358 p.
- **Goffman E.**, *La mise en scène de la vie quotidienne (1. Présentation de soi)*, Paris, Ed. de Minuit et Erwing Goffman, 1973, 256 p.
- **Goffman E.**, *Les Rites d'interaction*, Paris, Ed. de Minuit, 1974, 230 p.
- **Goffman E.**, *Stigmate* (« les usages sociaux des handicaps »), Paris, Ed. de Minuit, 1975, 175 p.
- **Kappferer J.-N.**, *Rumeurs* (« le plus vieux média du monde »), Paris, Ed. du Seuil, 1995, 360 p.

En route pour l'aventure Techno

Ouvrages

- **An-Ju**, *Techno* (« techno. house. hardcore. trip hop. jungle. trance. big beat »), [s.l.], Ed. Hors Collection, 1998, 79 p.
- **Bara G.**, *La Techno*, Paris, Ed. E.J.L., 1999, 96 p.
- **Beauchet A.**, *Entre Raves et réalités* (« Une ethnologie de la culture techno »), Université Lumière Lyon 2, mémoire de Maîtrise d'ethnologie, 2000, 126 p.
- **Colombié T.**, *Technomades* (« la piste électronique »), Paris, Ed. Stock, 2001, 264 p.
- **Fontaine A. et Fontana C.**, *Raver*, Paris, Ed. Economica, 1996, 112 p.
- **Gaillot M.**, *Sens multiple, la techno : un laboratoire artistique et politique du présent*, Paris, Ed. Dis-Voir, 1999, 120 p.
- **Grynszpan E.**, *Bruyante techno* (« réflexion sur le son de la free party »), Nantes, Ed. Mélanie Séteun, 1999, 116 p.
- **Guibert G.**, *Les Nouveaux courants musicaux : simples produits des industries culturelles ?*, Nantes, Ed. Mélanie Séteun, 1998, 127 p.
- **Leloup J.-Y., Renoult J.-P. et Rastoin P.-E.**, *Global tekno 01* (« voyage initiatique au cœur de la musique électronique »), Paris, Ed. du Camion Blanc, 1999, 258 p.

- **Queudrus S.**, *Un Maquis techno (« modes d'engagement et pratiques sociales dans la free party »)*, Nantes, Ed. Mélanie Séteun, 2000, 120 p.
- **Pelé M.**, *L'Interprétation des raves*, [s.l.], Ed. Baleine, 1997, 28 p.
- **Piesen I.**, *Aspect de la régression dans la pratique festive de la 'free party', fête clandestine*, Paris, mémoire de Maîtrise en psychologie clinique, 2001, 41 p.
- **Ptiluc, Joan et Harty**, *Techno Attitude*, Issy-les-Moulineaux, Ed. Vent d'Ouest, 2000, 64 p.
- **Racine E.**, *Le Phénomène Techno (« club, rave, free-parties »)*, Paris, Ed. Imago, 2002, 213 p.
- **Rushkoff D.**, *Ecstasy club*, Paris, Ed. Alpha bleue étrangère, 1998, 396 p.
- **Sage R.**, *La Constitution d'un monde de l'art (« le phénomène techno ou l'art et la manière de se faire entendre »)*, Université de Provence à Aix-en-Provence, mémoire de Maîtrise de sociologie, 1997, 147 p.
- **Sage R.**, *La Fabrication de l'esthétique musicale techno (« Pour une approche sociologique du fait esthétique »)*, Université de Provence à Aix-en-Provence, mémoire de DEA de sociologie, 1999, 164 p.
- **Strazzulla J.**, *La Techno*, Paris, Ed. Casterman, 1998, 46 p.
- **Trafex J., Presset A. et Gaël**, *La Techno (« Mode d'emploi »)*, Genève, Ed. Source/La Sirène, 2000, 46 p.

Articles, revues, films...

- **Hampartzoumian S.**, « *L'Interprétation des raves* », *Dixit (« revue des étudiants-chercheurs en Sociologie »)*, mai 1995, p. 22.
- **Harrison G.**, *Groove*, Etats-Unis, 2000, 86'.
- **Kerrigan J.**, *Human traffic*, Irlande et Grande-Bretagne, 1999, 99'.
- **Les Inconnus**, *Les Trois frères*, France, 1995, 90'.
- *Artpress (« Techno, anatomie des cultures électroniques »)*, Hors-Série n°19, 178 p.
- « *Techno : rave ou réalité ?* », *Jeudi soir*, Télévision Lyon Métropole, février 1996.

Voyage au cœur des substances psychotropes et de l'Ecstasy

Ouvrages

- **Ballion R.**, *Les Conduites déviantes des lycéens*, Paris, Ed. OFDT, 1999, 243 p.
- **Beck F. et Peretti-Watel**, *Enquête sur les représentations, opinions et perceptions relatives aux psychotropes*, Paris, Ed. OFDT, 203 p.
- **Becker H.-S. dir.**, *Qu'est-ce qu'une drogue ?*, Anglet, Ed. Atlantica, 2001, 212 p.
- **Beigbeder F.**, *Nouvelles sous ecstasy*, Paris, Ed. Gallimard, 1999, 96 p.
- **Borel V.**, *Un Ruban noir*, [s.l.], Actes Sud, 1995, 220 p.

- **Champion S. dir.**, *Disco biscuits*, [s.l.], Alpha Bleu Editeur, 1998, 316 p.
- **Colombié T., Lalam N. et Schiray M.**, *Drogue et techno (« les trafiquants de rave »)*, Paris, Ed. Stock, 2000, 281 p.
- **Escohotado A.**, *Ivresse dans l'Histoire (« les drogues, des origines à leur interdiction »)*, Paris, Ed. de L'Esprit Frappeur, 1998, 93 p.
- **Fontaine A., Fontana C., Verchère C., et al.**, *Pratiques et représentations émergentes dans le champ de l'usage de drogues en France*, Paris, Ed. OFDT, 2001, 272 p.
- **Ingold R. dir.**, *L'Ecstasy : recherche pilote*, Paris, Ed. OFDT, 1998, 113 p.
- **Ingold R. dir.**, *Ecsta, Trip, Coke et Speed... (« approche ethnographique de la consommation d'Ecstasy et de ses dérivés, les Méthylènedioxyamphétamines, ainsi que des autres drogues licites et illicites »)*, Paris, Ed. OFDT, 1999, 123 p.
- **INSERM**, *Ecstasy (« Des Données biologiques et cliniques aux contextes d'usage »)*, Paris, Ed. INSERM, 1997, 345 p.
- **Joseph M.**, *Ecstasy*, Paris, Ed. du Léopard, 2000, 103 p.
- **Maestracci N. dir.**, *Drogues, savoir plus risquer moins*, Paris, Ed. CFES, 2000, 146 p.
- **Miachno C. et Moglia A. dir.**, *La Prévention de l'usage et de l'abus des substances psychoactives et des comportements liés aux rassemblements musicaux*, Lyon-Valence, Ed. CNDT-TEMPO, 2000, 71 p.
- **Peretti C. et Leselbaum N.**, *Les Lycéens parisiens et les substances psychoactives : évolutions*, Paris, Ed. OFDT, 1999, 163 p.
- **Pradelle G.**, *Prévenir la toxicomanie : un combat mythique*, Université Lumière Lyon 2, mémoire pour le diplôme des Hautes Etudes en Pratiques Sociales, 1996, 96 p.
- **Richard D.**, *Le Fil du rasoir... (« méfiez-vous de la Colombe... Ou ma lutte contre l'ecstasy »)*, Annecy-le-Vieux, Ed. JRC, 1998, 108 p.
- **Richard D. et Senon J.-L.**, *Dictionnaire des Drogues, des toxicomanies et des dépendances*, Paris, Ed. Larousse-Bordas, 1999, 433 p.
- **Roques B.**, *La Dangerosité des drogues*, rapport au secrétariat d'Etat à la Santé, Paris, Ed. Odile Jacob et La Documentation Française, 1999, 318 p.
- **Rossi S.**, *Cinq substances psychoactives de synthèse utilisées dans l'espace festif techno. Revue du cadre juridique et des connaissances scientifiques présentée sous la forme d'un cédérom transposable sur Internet*, Université Joseph Fourier à Grenoble, Thèse de Pharmacie, 2001, <http://stephanerossi.free.fr/thesebureau/start.swf> [28/04/2002].
- **Saunders N.**, *E comme Ecstasy (« MDMA, raves & culture techno »)*, Paris, Ed. du Léopard, 1996, 239 p.
- **Schiray M. dir.**, *Les Filières produits psychotropes à partir des soirée de musique techno*, Paris, Ed. OFDT, 1999, 196 p.
- **Sueur C. dir.**, *Réduction des risques dans le milieu festif techno*, rapport de recherche-action « Usages de drogues de synthèse (ecstasy, LSD, dance-pills, amphétamines...) », 1999, 475 p.
- **Szasz T.**, *Le Mythe de la drogue*, Paris, Ed. de L'Esprit Frappeur, 1998, 93 p.

- **Vanthournhout A.**, *Techno, rêves... et drogues ? (« Rencontrer les jeunes dans les nouveaux lieux d'extase »)*, Bruxelles, Ed. De Boeck Université, 2001, 223 p.
- **Vimal T.**, *Le Grand huit*, Paris, Ed. de l'Olivier/Le Seuil, 1999, 252 p.
- **Vimal T.**, *Dans l'alcool*, Paris, Ed. de l'Olivier/Le Seuil, 2002, 266 p.
- **Welsh I.**, *Ecstasy (« trois contes d'amour chimique »)*, Paris, Ed. de l'Olivier et du Seuil, 1999, 256 p.
- *L'Herbe bleue (« journal intime d'une jeune droguée »)*, Paris, Ed. les Presses de la cité, 1972, 224 p.

Articles, revues, films...

- **Bello P.-Y. dir.**, *Tendances récentes : rapport TREND*, Paris, Ed. OFDT, 2001, 167 p.
- **Bello P.-Y., Toufik A. et Gandilhon M.**, « *Phénomènes émergents liés à l'usage des drogues* », *Tendances*, n°15, juillet 2001.
- **Boyle D.**, *Trainspotting*, Grande-Bretagne, 1996, 117'.
- **Danjou P.**, « *Ecstasy : le cheval de Troie* », *Le Concours médical*, 24 juin 1989, p. 2144-2146.
- **Galliot-Guillet M., Sueur C., Lebeau B. et al.**, « *L'Ecstasy et ses sosies* », *La Presse médicale*, tome 28, n°7, 20 février 1999, p. 358-362.
- **Garnier R.**, « *Quels sont les effets recherchés et les effets secondaire de la drogue ecstasy ?* », *Le Concours médical*, n°39 bis, 25 novembre 1995, p. 6-7.
- **Gilliam T.**, *Las Vegas Parano*, Etats-Unis, 1998, 118'.
- **Kalvert S.**, *Basket-ball diaries*, Etats-Unis, 1995, 102'.
- **Koupernik C.**, « *Ecstasy a tué* », *Le Concours médical*, 13 janvier 1996, p. 61.
- **Koupernik C.**, « *Ecstasy, danse de mort* », *Le Concours médical*, 8 mars 1997, p. 569.
- **Laure P., Richard D., Senon J.-L. et al.**, « *Psychostimulants et amphétamines* », revue documentaire Toxibase, 1999, <http://www.drogues.gouv.fr> [24/08/2001].
- **Lebeau B.**, « *Neurotoxicité de l'ecstasy : la science, la prévention et les jeunes* », *THS La Revue*, n°2, juin 1999, p. 22-25.
- **Lefebvre L.**, « *Ecstasy et danse de la mort* », *Bulletin d'information toxicologique*, volume 11, n°3, juillet 1995, <http://www.ctq.ca> [26/06/2001].
- **Liman D.**, *Go*, Etats-Unis, 1999, 103'.
- **Velea D., Hautefeuille M., Vazeille G. et al.**, « *Nouvelles drogues synthétiques empathogènes* », *L'Encéphale*, XXV, 1999, p. 508-514.
- **Wieviorka S.**, *La Réduction des risques*, revue documentaire Toxibase, 1996, <http://www.drogues.gouv.fr> [24/08/2001].
- *Pulsar (« Journal de l'association Techno Plus »)*, n°000, octobre 1999, 31 p.
- *Science et vie (« La Drogue et le cerveau »)*, Hors-Série n°217, décembre 2001, 160 p.